

Conseil municipal  
du 6 novembre  
2019

**Rapport  
d'Orientations  
Budgétaires**

**2020**

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

## I – ELEMENTS DE CONTEXTE

### **A. LA CONJONTURE ÉCONOMIQUE**

1. Le contexte international et national
  - a) *L'environnement international*
  - b) *Le contexte économique national*
2. Le contexte des finances publiques
  - a) *L'évolution des comptes de la Nation*
  - b) *Les finances des collectivités locales*

### **B. LES MESURES LÉGISLATIVES EN COURS D'ADOPTION**

1. Le projet de loi finances 2020
  - a) *Pour les particuliers*
  - b) *Pour les entreprises*
  - c) *En matière écologique*
2. Les autres mesures impactant les finances communales

## II – LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE DE ROANNE

### **A. LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA VILLE**

### **B. L'ÉVOLUTION DES GRANDS AGRÉGATS ET DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES SUR LE MANDAT**

1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2014
2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014
3. Evolution de l'épargne depuis 2014
4. Evolution des recettes réelles d'investissement depuis 2014
5. Evolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2014

## **III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

1. Les produits des services et du domaine
2. Les impôts et taxes
3. Les dotations et participations
  - a) *Dotation globale de fonctionnement*
  - b) *Autres concours de l'État*
  - c) *Autres participations et subventions*
4. Les autres produits

### **B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

1. Les charges à caractère général
2. Les frais de personnel
3. Les charges financières
4. Les autres charges exceptionnelles
5. Les dépenses imprévues

## **IV – LA DETERMINATION DE L'ÉPARGNE ET LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT**

### **A. DES NIVEAUX D'ÉPARGNES QUI RESTENT ÉLEVÉS**

### **B. LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT**

## **V – LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

### **A. LES ORIENTATIONS 2020 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **B. L'ÉTAT DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE**

## **VI – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE**

### **A. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 AOÛT 2019**

1. L'encours de la dette au 31 août 2019
2. Un taux moyen inférieur à la moyenne de la strate
3. Une durée de vie moyenne inférieure à la moyenne de la strate
4. Une répartition de risque de taux équilibrée
5. Une dette 100% saine et non structurée
6. Une évolution cohérente des taux moyens et des risques de taux
7. Répartition de la dette par établissement prêteur
8. Une excellente capacité de désendettement

### **B. LES EMPRUNTS GARANTIS**

## **VII – LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **A. LA GESTION DES EFFECTIFS ET LA POLITIQUE SOCIALE**

1. Evolution des effectifs permanents depuis 2014
2. Répartition des effectifs permanents par filière
3. Répartition des effectifs permanents par catégorie

### **B. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL**

### **C. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL**

### **D. L'ABSENTEISME**

### **E. LA PARITE FEMMES-HOMMES**

### **F. LES PERSPECTIVES 2020**

## **ANNEXES**

### **A. LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC FUNERAIRE**

### **B. LE BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

### **C. LE BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE**

### **D. LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMÉNAGÉS**

## PREAMBULE

Institué par la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 et codifié à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). A ce titre, il a vocation à renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi « NOTRe », promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a ainsi été modifié et précise désormais que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs de la collectivité.

De plus, la loi de programmation des finances 2018-2022 en date du 22 janvier 2018 impose de préciser, d'une part, l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, l'évolution des besoins de financement annuels de la collectivité.

En application de ces textes, le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal au cours de laquelle le budget primitif pour 2020 sera soumis au vote de l'Assemblée.

Dans ces conditions, le ROB 2020 aura plusieurs objectifs :

1. Rappeler **le contexte économique** dans lequel s'inscrit le vote du budget pour 2020.
2. Décrire **la trajectoire financière** de la Ville sur la période 2014/2020.
3. Présenter les **orientations 2020 du budget de fonctionnement**.
4. Analyser l'évolution des **grands équilibres budgétaires et des capacités d'autofinancement**.
5. Exposer **les investissements prévus au budget 2020** ainsi que les **engagements pluriannuels** de la collectivité à travers le rappel de la gestion des Autorisations de Programme (AP).
6. Présenter les **éléments relatifs à la gestion active de la dette** de la Ville.
7. Décrire **la structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel** de la collectivité.

## I – ELEMENTS DE CONTEXTE

### A. La conjoncture économique

#### 1. Le contexte international et national

Dans sa note de conjoncture de juin 2019, l'INSEE retient le caractère incertain de l'économie mondiale à mi-2019 et souligne la position « attentiste » des acteurs économiques qui en est la conséquence première.

En effet, début 2019, les incertitudes sur la situation économique ont eu tendance à s'accroître, sur le plan international comme dans l'Hexagone. Incertitudes sur les « règles du jeu » économiques tout d'abord. Incertitudes, ensuite, sur les réactions des différents acteurs économiques face aux éventuelles modifications de ces règles.

##### a) *L'environnement international*

Au niveau international, les incertitudes liées au Brexit ainsi que l'affrontement commercial entre la Chine et les États-Unis font craindre de fortes hausses des droits de douanes. C'est pourquoi, les entreprises ont tendance à anticiper en conséquence leurs stratégies ; ainsi les importations britanniques ont vivement augmenté au premier trimestre 2019. D'une manière générale, même si le très fort niveau d'interdépendance entre les pays persiste, on constate des évolutions dans les échanges commerciaux pour prendre en compte les risques qui pèsent sur l'économie mondiale.

De ce fait, le contexte international paraît moins porteur que l'an dernier et le commerce mondial continuerait de ralentir : l'issue des différentes négociations commerciales en cours est sans cesse repoussée, et l'on ne peut exclure au moment de la rédaction de ce rapport ni la perspective d'un Brexit « dur » ni celle d'une escalade protectionniste américaine : début août 2019, les entreprises chinoises, sur injonction du gouvernement, ont suspendu tous leurs achats auprès des entreprises américaines !

Les banques centrales et les différents gouvernements ont néanmoins pris acte du risque de ralentissement et ajustent leur politique économique. La Federal Reserve a ainsi interrompu la hausse de ses taux directeurs face aux doutes sur l'inflation et les salaires. De son côté, l'économie chinoise résisterait grâce à des mesures de soutien budgétaire et à une politique monétaire accommodante.

En 2019, beaucoup de pays de la zone Euro ont eu la volonté de renforcer le pouvoir d'achat des ménages par des politiques budgétaires, ce qui s'est traduit par une croissance de la zone Euro de +0,4 % au premier trimestre sans pour autant se répercuter sur la consommation. En effet, dans beaucoup de pays européens et notamment en France, les ménages ont privilégié l'épargne.

Dans ce contexte, **la zone Euro connaîtrait d'ici la fin de l'année, une croissance modérée, de l'ordre de 0,3 % par trimestre et de +1,2 % en moyenne annuelle.**

##### b) *Le contexte économique national*

En France, les mesures économiques et sociales décidées en décembre 2018 se sont traduites par une progression annoncée du pouvoir d'achat, mais n'ont pas eu, comme vu précédemment, d'effet significatif sur la consommation des ménages, signe d'un climat caractérisé par l'attentisme des acteurs économiques.

La suite de l'année devrait confirmer cette tendance. En effet, même si le climat des affaires ainsi que la confiance des ménages ont semblé se redresser début 2019, après avoir touché un point bas en décembre 2018, le profil de la croissance resterait lisse, comme depuis un an et demi. L'économie française garderait donc, d'ici la fin 2019, un **rythme de croissance de 0,3 % du PIB par trimestre**. En moyenne annuelle, **le ralentissement de l'activité se poursuivrait (+1,3 % en 2019** après +1,7 % en 2018 et +2,4 % en 2017), mais la croissance française resterait légèrement supérieure à la croissance prévue dans l'ensemble de la zone Euro (+1,2 %). Si 2018 a surtout été portée comptablement par le commerce extérieur, l'année 2019 le serait davantage par la demande intérieure car il est espéré un taux d'épargne en repli (ce qui reste à confirmer) qui entraînerait une augmentation de la consommation des ménages.

En effet, cet accroissement de la consommation pourrait être favorisé à la fois par une tendance haussière des revenus des ménages et **une inflation contenue, prévue à +1,4 % en décembre 2019 et à +1,2% sur l'ensemble de l'année 2019**; l'investissement des entreprises serait quant à lui en léger repli, alors que le commerce extérieur aurait un impact légèrement négatif sur la croissance française en 2019, contrairement à l'an dernier.

Ce rythme de croissance permettrait de confirmer le dynamisme des créations d'emploi (241 000 créations nettes prévues en 2019, après 182 000 en 2018), qui, en plus de la baisse de la population active, aurait un impact positif sur le taux de chômage que l'INSEE prévoit à **8,3 % en fin d'année 2019**, avec une prévision de baisse de l'ordre de 0,1 point par trimestre.

## Chiffres-clés : la France et son environnement international (source INSEE)

	2017				2018				2019				2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
<b>Environnement international</b>															
PIB des économies avancées	0,6	0,7	0,7	0,5	0,5	0,7	0,4	0,4	0,5	0,3	0,4	0,3	2,4	2,2	1,8
PIB de la zone euro	0,7	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,1	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	2,5	1,9	1,2
Baril de Brent (en dollars)	54,7	50,9	52,2	61,5	66,8	74,4	75,2	67,4	63,2	69,0	65,0	65,0	54,8	71,0	65,5
<b>France équilibre ressources-emplois</b>															
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>
Importations	2,0	-0,1	1,4	0,6	-0,7	0,8	-0,2	1,1	1,4	-0,3	0,9	1,1	4,1	1,2	2,8
Dépenses de consommation des ménages	0,3	0,3	0,6	0,2	0,3	-0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	1,6	0,9	1,3
Dépenses de consommation des APU et des ISBLSM	0,2	0,4	0,6	0,2	0,0	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	1,5	0,8	1,0
Exportations	-0,2	2,5	0,7	2,1	-0,4	0,7	0,5	2,0	0,4	-0,7	0,7	1,4	4,0	3,5	2,5
<b>Contributions (en point)</b>															
Demande intérieure hors stocks <sup>1</sup>	0,7	0,5	0,7	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	2,3	1,3	1,4
Variations de stocks <sup>1</sup>	0,8	-0,6	0,2	-0,1	0,1	0,1	-0,4	-0,2	0,3	0,0	-0,1	-0,1	0,2	-0,3	-0,1
Commerce extérieur	-0,7	0,8	-0,2	0,4	0,1	0,0	0,2	0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,1	-0,1	0,7	-0,1
<b>France situation des ménages</b>															
Emploi total (variation en fin de trimestre)	96	96	52	99	46	23	39	74	98	47	49	48	343	182	241
Salariés du secteur marchand non agricole	77	85	52	108	39	31	34	63	92	41	40	40	323	167	213
Taux de chômage BIT France (hors Mayotte)	9,6	9,5	9,6	8,9	9,2	9,1	9,1	8,8	8,7	8,5	8,4	8,3	8,9	8,8	8,3
Indice des prix à la consommation	1,1	0,7	1,0	1,2	1,6	2,0	2,2	1,6	1,1	1,3	1,0	1,4	1,0	1,8	1,2
Pouvoir d'achat des ménages	0,2	0,6	0,5	0,6	-0,7	0,9	0,3	1,1	0,9	-0,2	0,2	0,8	1,4	1,2	2,3

 *Il s'agit de prévisions*

En synthèse, le contexte macro-économique de la préparation budgétaire 2020 se caractérise par l'incertitude sur l'évolution des économies françaises et européennes qui incitent les acteurs (ménages, entreprises, collectivités,...) à une très grande prudence dans leur politique d'investissement et ce, en dépit de taux d'intérêts historiquement bas.

## 2. Le contexte des finances publiques

### a) L'évolution des comptes de la Nation

Dans son rapport de juin 2019 sur « la situation et les perspectives des finances publiques », la cour des comptes fait le point sur la situation des comptes de la Nation et du budget de l'État. En synthèse, elle relève notamment que :

- le déficit public s'est de nouveau réduit en 2018, à 2,5 points de PIB, mais plus faiblement qu'en 2017,
- la dette publique rapportée au PIB a cessé d'augmenter, pour la première fois depuis dix ans à la fin 2018. Mais il faut noter, que d'après l'INSEE, elle est repartie à la hausse en atteignant 2 358,9 Md€ à la fin du premier trimestre 2019 soit un montant quasi équivalent au PIB (99,6%),
- **la trajectoire du programme de stabilité d'avril 2019 prévoit une hausse du déficit et de la dette cette année, en raison de la transformation du Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en baisse de charges, puis un repli à partir de 2020, mais à un rythme nettement ralenti par rapport au précédent programme.**

**La cour précise également que, si la prévision pour 2019 semble atteignable, la trajectoire 2020-2022, qui ne prend pas en compte les mesures annoncées fin avril à la suite du Grand Débat national, n'est pas cohérente avec la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018.**

### b) Les finances des collectivités locales

Si des incertitudes pèsent sur les capacités de l'État à atteindre les objectifs fixés en matière de réduction du déficit public et de la dette de la Nation, les comptes des collectivités locales présentent une tendance à l'amélioration de leur situation financière.

En effet, dans son rapport publié en juillet 2019, l'observatoire des finances et de la gestion publique locale, organisme rattaché au Comité des Finances Locales (CFL), a confirmé la limitation entre 2017 et 2018 de la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à moins de 1,2 %, soit le plafond fixé par la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018. Ainsi, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales s'établissent-elles à 192,4 milliards d'euros en 2018, en hausse de 0,9 %. Soit une progression deux fois moins élevée que celle de 2017 (+ 1,8 %). La limitation à + 0,8 % de la progression des charges de personnel - lesquelles représentent plus du tiers des dépenses courantes du secteur public local - participe de manière importante à cette évolution.



Le poids des collectivités locales dans les dépenses publiques totales est en diminution à 19,8%.

✓ Les communes maîtrisent leurs dépenses de fonctionnement

Les communes et leurs groupements à fiscalité propre ont limité la progression de leurs dépenses de fonctionnement sur la même période 2017-2018 à + 0,7 %. Mais l'évolution a été très différente selon la nature des structures locales. Suivant une tendance observable depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement des intercommunalités à fiscalité propre sont à l'inverse dynamique (+ 3,8 %). Il s'agit là de la conséquence des transferts de compétences des communes vers leurs groupements, lesquels se sont amplifiés ces dernières années comme ce fût le cas dans le roannais avec, par exemple, le transfert de la compétence lecture publique de la Ville de Roanne à Roannais Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Entre les communes, la situation est également contrastée selon les strates de population. Les charges de fonctionnement ont en effet baissé de 0,6 %, un résultat atteint grâce notamment à la stabilité des frais de personnel. On constate néanmoins une évolution différenciée en fonction des strates de population, avec une plus grande difficulté de maîtrise pour les petites communes.

**Pour comparaison, sur la même période 2017-2018, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Roanne sont en diminution de 471 K€, soit -1,27 %.**

✓ Des recettes de fonctionnement en légère progression et une épargne brute en hausse de plus de 6 %

S'élevant l'an passé à 231,7 milliards d'euros, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont progressé de +1,1 %, soit un peu plus que les dépenses de fonctionnement. Liée surtout à la progression des bases, l'augmentation des recettes de fiscalité locale (+ 2,1 %) favorise grandement ce résultat. Mais les situations s'avèrent contrastées : les recettes de fonctionnement augmentent de +1,5 % pour les communes et les régions, tandis qu'elles sont stables pour les départements (+0,1 %). Ainsi, globalement, l'épargne brute des collectivités territoriales ressort en progression (+ 6,3 %). Mais l'embellie profite essentiellement aux communes : leur autofinancement s'accroît de +8,5 % à l'inverse des départements qui enregistrent pour la deuxième année consécutive une stabilité dans ce domaine.

**Concernant la Ville de Roanne et comme détaillé plus loin, le niveau d'épargne brute reste sur la période à un niveau élevé, passant de 10 392 K€ en 2017 à 11 063 K€ en 2018 soit une évolution de + 6,46 % et l'épargne nette (autofinancement après déduction des remboursements des dettes) suit la même tendance avec une évolution de + 7,03 % entre 2017 et 2018.**

✓ Reprise de l'investissement : petit essoufflement

Les recettes d'investissement (23,1 milliards d'euros) sont également orientées à la hausse. Constituées essentiellement par le fonds de compensation de la TVA et les dotations et subventions d'équipement, elles progressent de 9,7 %. De quoi stimuler l'investissement public local qui ressort en hausse de 5,6 % en 2018. Cette augmentation cependant est inférieure à celle de 2017. Après trois années de forte baisse, l'investissement des collectivités territoriales avait accéléré cette année-là de 7,3 %. Les communes et leurs groupements continuent à tirer les dépenses d'équipement locales à la hausse mais la progression de 2018 (+ 6,5 %) est inférieure à celle de 2017 (+ 8,2 %).

**La Ville de Roanne pour sa part, a poursuivi son effort d'investissement dont le montant s'élève à 22 726 K€ en 2018 (y compris la participation à la SEMOP Foch Sully pour 10 060 K€).**

## **B. Les mesures législatives en cours d'adoption**

### 1. Le Projet de loi finances 2020

Présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2019, le projet de loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4 % prévu initialement). Il prévoit de réduire le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB). La dépense publique va croître de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019). En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros. L'ensemble de ces éléments retenus par le Gouvernement reste conforme aux prévisions sur le contexte économique global décrit en première partie du présent rapport.

Parmi les principales mesures d'ordre général du projet de Loi de Finances 2020, il convient de citer :

#### *a) Pour les particuliers*

- une réduction de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu. La première tranche imposable est ramenée de 14 à 11 % et le reste du barème est ajusté afin de concentrer les gains de la mesure sur les contribuables les plus modestes. Les ménages relevant des taux d'imposition les plus élevés (41 % et 45 %) ne sont pas concernés ;
- l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (comme en 2019) ;
- la défiscalisation et une exonération de toute cotisation sociale et contribution de la prime exceptionnelle, qui sera reconduite en 2020 ;
- une nouvelle revalorisation de la prime d'activité à hauteur de 0,3 % et une hausse de près de 10 % des crédits dédiés à cette prime ;
- la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux. Pour les 20 % de foyers restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023. (mesure détaillée ci-après notamment au regard de son impact sur les recettes des collectivités)

#### *b) Pour les entreprises*

- une baisse de l'impôt sur les sociétés qui passe de 33,3 % à 31 % pour les grandes entreprises et de 31 % à 28 % pour les petites et moyennes entreprises ;
- la suppression progressive de certaines niches fiscales (gazole non routier, déduction forfaitaire spécifique) ;
- des mesures pour lutter contre la fraude à la TVA dans le commerce en ligne.

#### *c) En matière écologique*

- la transformation sur 2 ans, en 2020 et 2021, du Crédit d'Impôt de Transition Énergétique (CITE) en une nouvelle prime. En 2020, cette prime doit bénéficier à 40 % des foyers les plus modestes, les 40 % suivant pouvant encore recourir au CITE. Les 20 % des ménages les plus aisés sont désormais exclus du dispositif ;
- une évolution de la prime à la conversion, recentrée sur les véhicules les moins polluants et les ménages modestes ;
- une augmentation des crédits en faveur du bonus automobile de 50 % par rapport à 2019 pour accompagner le développement du marché des véhicules électriques.

Par ailleurs, à partir de janvier 2020, les aides au logement sont calculées sur la base des revenus de l'année en cours et non plus sur ceux perçus 2 ans auparavant comme c'était le cas jusqu'alors.

## 2. Les mesures impactant les finances communales

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le projet de budget pour 2020 ne comporte pas de grandes surprises.

Les transferts financiers de l'État (qui comprennent les prélèvements sur recettes, les dotations de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" et la part de TVA attribuée aux régions) s'élèvent à 49,14 milliards d'euros.

Principale composante de l'enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable (près de 27 milliards d'euros). Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+ 6 %) pour atteindre 6 milliards d'euros. Quant aux dotations de l'État en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier. Il n'y a donc pas d'enveloppe supplémentaire en faveur de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local qui constitue pourtant le seul outil de financement direct de l'État pour le programme Action Cœur de Ville.

Côté péréquation, les choix effectués dans le budget 2019 sont reconduits : les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. On notera également l'abondement de 10 millions d'euros en faveur de la "dotation élu local" (de 65 millions en 2019 à 75 millions en 2020). Enfin, on constate également une nouvelle minoration de 120 millions d'euros des variables d'ajustement (liées notamment à la fin progressive de compensation de la taxe professionnelle), même si pour le gouvernement il s'agit du plus faible montant de minoration de ces dernières années (159 millions en 2018 et 293 millions en 2017).

Au-delà des concours financiers, le projet de loi de finances contient quelques mesures techniques concernant les finances locales. La réforme de la gestion du FCTVA (son "automatisation") est ainsi une nouvelle fois repoussée d'un an pour des raisons techniques. En outre, il est prévu de réécrire les dispositions aujourd'hui en vigueur permettant d'instaurer dans les intercommunalités (sous réserve d'un vote à l'unanimité) une "DGF locale", c'est-à-dire le transfert de la responsabilité de la répartition des dotations communales à l'intercommunalité. La rédaction actuelle de ces dispositions mises en œuvre par aucun territoire ne serait "pas efficiente", selon le gouvernement.

Concernant la fiscalité locale, la réforme attendue depuis plusieurs années et lourde de conséquences, ne comporterait pas de surprises à ce stade du projet de loi de finance. Dans les grandes lignes, il est rappelé que "80 % des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020" tandis que "pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023" et que "la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue".

Du point de vue des collectivités, le schéma connu depuis plusieurs mois est bien confirmé :

- transfert aux communes "dès le 1er janvier 2021" de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- compensation aux communes, par l'État, de "la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée" avec activation d'un "mécanisme correcteur" afin de "neutraliser les écarts de compensation" ;

- affectation aux intercommunalités et aux départements d'une fraction de TVA.

Enfin, Bercy précise que la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation va faire l'objet de "travaux préparatoires" mais ne "produira ses premiers effets qu'à partir de 2026". À noter que cette suppression de la taxe d'habitation reste largement sujette à débat et contestation de la part des représentants des élus locaux et notamment de l'Association des Maires de France, qui considère cette réforme comme « un acte de recentralisation...qui supprime un lien territorial entre le contribuable administré et usager d'un service public et celles et ceux qui sont chargés de les représenter».

Les orientations budgétaires 2020 de la ville de Roanne doivent bien sûr tenir compte du contexte économique financier et fiscal qui vient d'être décrit mais aussi s'inscrire dans une trajectoire saine et vertueuse des finances de la Ville qu'il convient de détailler ci-après.

## II – LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA VILLE DE ROANNE

### A. La stratégie financière de la Ville

La préparation du budget pour 2020 s'inscrit dans la continuité des objectifs budgétaires et financiers fixés en début de mandat, dans le respect des règles fixées par l'État dans la loi de finances 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Ainsi, les orientations budgétaires intègrent la nécessité de maintenir les efforts entrepris depuis plusieurs années, offrant aujourd'hui une situation financière très saine de la collectivité.

Cette situation s'appuie sur les fondamentaux suivants :

- au **maintien d'une forte épargne nette** à hauteur de 8 millions d'euros, pour le seul budget principal, niveau rendant le financement des investissements soutenable, permettant de compenser pour partie la perte des recettes liée à la baisse des dotations, grâce à un cadrage budgétaire strict reposant sur la recherche systématique d'économies sur les dépenses et de nouvelles sources de financements extérieurs,
- la **maîtrise du recours à l'emprunt** sur le mandat, calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement très inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate (cf. VI - Structure et gestion de la dette), évitant de faire peser sur les générations futures les choix faits sur ce mandat et les précédents,
- la **maîtrise de la fiscalité**, le maintien des taux communaux permet de préserver, dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des Roannais, et ce malgré les incertitudes pesant sur les budgets locaux au-delà de 2020 notamment au regard de la poursuite de la réforme sur la taxe d'habitation,
- un **programme d'investissement soutenu**, articulé autour des opérations en cours ou en voie de finalisation, intégrant une partie de nouveaux programmes en assurant l'entretien courant et la réhabilitation du patrimoine communal. Ainsi, la collectivité assure son rôle de maintien et de valorisation du patrimoine de la Ville tout en affirmant sa position d'acteur économique au niveau local,

Dans ce cadre global, la préparation budgétaire 2020 a pris en compte les objectifs fixés par l'équipe municipale concernant à la fois les services apportés à la population roannaise et les opérations d'aménagements et d'équipements à terminer ou à réaliser.

## **B. L'évolution des grands agrégats et des ratios réglementaires sur le mandat**

Cette stratégie appliquée depuis le début du mandat a permis de maintenir une trajectoire vertueuse des finances de la Ville qui se retrouve dans l'évolution des grands agrégats financiers retracés ci-dessous depuis le début du mandat.

### 1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2014

En K€	Rétrospective					2019 PRE CA
	2014	2015	2016	2017	2018	
Produit des contributions directes	18 843	19 009	18 646	18 963	19 192	19 482
Fiscalité indirecte	15 032	15 145	15 360	14 921	14 030	12 021
Dotations et participations	12 592	11 648	10 388	10 145	9 939	9 519
Autres recettes d'exploitation	3 849	4 201	4 800	5 387	14 906	4 822
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>50 316</b>	<b>50 003</b>	<b>49 194</b>	<b>49 416</b>	<b>58 067</b>	<b>45 844</b>

Les **contributions directes** constituent le principal poste de recettes de la Ville (43 % en 2019). Elles restent sur une tendance à la hausse depuis 2014 grâce à l'évolution positive des bases, car les taux n'ont pas été revalorisés après la baisse de 2015.

La baisse sur la période du poste de la **fiscalité indirecte** est notamment due à la diminution d'attribution de compensation liée aux transferts de compétence entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération, et au fait que la Ville de Roanne ne soit plus bénéficiaire du dispositif de péréquation FPIC (tout en restant contributrice).

Les **dotations et participations** sont en forte chute du fait de la politique de l'État imposée aux collectivités territoriales et dont l'impact pour la Ville de Roanne est détaillé plus bas.

A noter, qu'en 2018, le pic de recettes s'explique par l'imputation en produit exceptionnel de la vente à la SEMOP du foncier nécessaire à la réalisation de l'Ilot Foch-Sully à hauteur de 10 060 K€.

Globalement, la baisse des dotations est en partie atténuée par la dynamique de la fiscalité locale (qui pourrait être remise en cause par la suppression de la TH).

## 2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014

En K€	Rétrospective					2019 PRE CA
	2014	2015	2016	2017	2018	
Charges à caractère général (chap 011)	10 101	9 439	9 614	9 625	9 452	9 080
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	22 737	22 282	22 238	22 363	22 282	21 375
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 071	4 808	4 594	4 203	4 232	4 502
Intérêts de la dette (art 66111)	390	308	244	195	169	134
Autres dépenses de fonctionnement	590	341	490	652	431	686
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>38 889</b>	<b>37 178</b>	<b>37 180</b>	<b>37 038</b>	<b>36 566</b>	<b>35 777</b>

En 2019, les **charges à caractère général** participent à hauteur de 26 % des dépenses de la Ville et sont fortement impactées par le contexte économique externe comme l'inflation et la hausse des coûts des matières premières. Pour autant, la Ville contient cette hausse tendancielle avec un montant global de dépenses inférieur en 2019 d'un million d'euros par rapport à celui de 2014 en raison des transferts de compétences (compensé par la diminution des recettes de l'AC) mais aussi des recherches constantes d'économies.

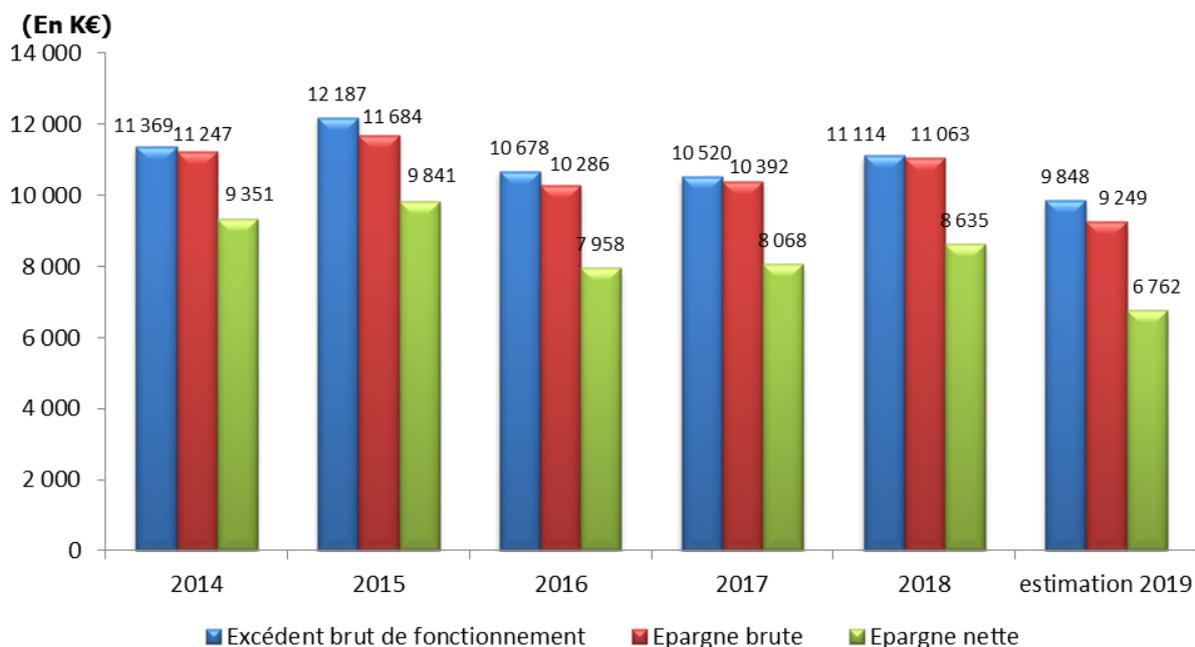
Les **dépenses de personnel**, qui représentent la majeure partie des dépenses de la collectivité (59,7 % en 2019), sont en baisse depuis 2014 en raison, d'une part, des transferts de compétences et d'autre part, de la recherche d'optimisation dans l'organisation des services. Cette baisse est notamment atténuée par les impacts des revalorisations structurelles de la masse salariale (GVT,...).

**Concernant le poste des dépenses, les ratios 2017 (derniers chiffres connus) du Ministère des Finances situent la Ville à un montant de dépenses de fonctionnement par habitant de 1 134 € contre 1 403 € pour les communes de la même strate.**

## 3. Evolution de l'épargne depuis 2014

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019 PRE CA
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	11 369	12 187	10 678	10 520	11 114	9 848
<b>Epargne brute</b>	11 247	11 684	10 286	10 392	11 063	9 249
<b>Epargne nette</b>	9 351	9 841	7 958	8 068	8 635	6 762

*Calcul des épargnes effectué selon la méthodologie du Ministère des Finances*



Les niveaux d'épargne sont constamment élevés sur la durée du mandat et permettent de dégager une capacité de financement importante. Ainsi, l'épargne nette représente en 2019, 47 % du total des investissements. En ajoutant à cette épargne les recettes d'investissements (subventions, FCTVA,...) c'est près de 74 % des dépenses d'équipements qui sont ainsi financées.

En termes de positionnement par rapport aux autres collectivités de la même strate, sur la base des chiffres 2017 du ministère des finances (Comptes des Communes DGCL), **la Ville dispose d'une Capacité d'Autofinancement Brute par habitant 1,5 fois supérieure à la moyenne de la strate et d'une CAF nette (après déduction du remboursement en capital des emprunts) 3 fois supérieure à la moyenne de la strate (221 €/habitant pour la Ville et 73 €/habitant pour la strate).**

#### 4. Evolution des recettes réelles d'investissement depuis 2014

En K€	Rétrospective					2019 PRE CA
	2014	2015	2016	2017	2018	
FCTVA (art 10222)	1 974	1 002	1 248	1 568	1 225	1 700
Emprunts	45	0	4 533	1 050	1 000	0
Autres recettes	1 722	3 048	2 292	2 261	3 526	2 150
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 741</b>	<b>4 050</b>	<b>8 073</b>	<b>4 879</b>	<b>5 751</b>	<b>3 850</b>

Ce tableau montre que, grâce à un niveau d'autofinancement élevé sur toute la durée du mandat, la Ville a pu limiter le recours à l'emprunt dans des proportions très bonnes par rapport à sa situation financière. Comme cela sera détaillé dans la partie dette, l'encours sera de ce fait inférieur à fin 2019 à ce qu'il était fin 2013.

Par ailleurs, le poste **autres recettes** comprend les financements reçus des partenaires financiers. Il est à noter que sur l'ensemble du mandat, la Ville a obtenu un important niveau de subventions sur ses projets d'investissement soit 16,23 M€ notifiés qui sont encaissés au fur et à mesure de la réalisation des projets.

## 5. Evolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2014

En K€	Rétrospective					PRE CA 2019
	2014	2015	2016	2017	2018	
Sous-total dépenses d'équipement	9 269	15 362	17 791	12 970	22 726	14 402
Autres investissements hors PPI	17	20	905	1 965	57	20
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 578	1 843	2 328	2 325	2 428	2 487
Autres dépenses d'investissement	0	93	0	462	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 864</b>	<b>17 318</b>	<b>21 024</b>	<b>17 722</b>	<b>25 211</b>	<b>16 909</b>

L'effort d'investissement de la collectivité se retrouve dans les chiffres de ce tableau avec une part de l'investissement consacrée aux équipements qui s'élève à 71,44 % pour la Ville contre 66,21 % pour la moyenne de la strate (chiffres DGCL 2017).

Toujours en 2017, l'effort d'investissement rapporté au nombre d'habitant est de 398 € pour la Ville de Roanne contre 323 € pour les communes de la même strate.

## III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La préparation budgétaire 2020 doit rester dans le cadre général défini précédemment. À cet effet, le BP 2020 prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement limitée à 1,71 % par rapport au BP 2019. Cette hausse, détaillée poste par poste ci-dessous, prend en compte d'une part, les évolutions induites par l'environnement extérieur notamment l'inflation et la hausse des indices de revalorisation impactant nos contrats. À titre d'exemple, les taux d'évolution annuels des indices les plus courants dans nos marchés publics sont à fin septembre :

- pour le bâtiment BT01 = 2,02 ;
- pour les travaux publics TP01 = 1,73 ;
- pour l'ingénierie ING = 2,37 et SYNTEC = 2,01.

À ces causes extérieures, il convient de rajouter, d'autre part, des raisons internes à la hausse des dépenses de fonctionnement telles que :

- la mise en service des nouveaux équipements comme le parc des bords de Loire ;
- une hausse limitée des dépenses de personnel intégrant notamment le choix d'internaliser des études, notamment pour le projet Gambetta-République ;
- le remboursement en charge exceptionnelle de l'emprunt « patinoire » à Roannais Agglomération.

Ces hausses sont compensées, pour rester dans une évolution ne remettant pas en cause les grands équilibres du budget de la Ville et sa capacité de financement de l'investissement, par une recherche constante d'économie et d'optimisation dans le fonctionnement des services.

Concernant les recettes, il est recherché un objectif de stabilité globale des produits de l'activité des services, des dotations et de la fiscalité tout en maintenant une politique tarifaire juste.

L'ensemble des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 est détaillé ci-après, avec dans un premier temps, les éléments concernant les recettes et puis ceux relatifs aux dépenses de fonctionnement.

#### A. Les recettes de fonctionnement

En K€	BP 2019	ROB 2020 prévision	Evolution ROB/BP	% ROB /BP
<b>PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</b>	<b>2 792</b>	<b>2 780</b>	<b>-12</b>	<b>-0,4%</b>
<i>Dont produits issus du stationnement</i>	1 090	1 000	-90	-8,3%
<i>Dont mise à disposition de personnels</i>	494	501	7	1,4%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>31 406</b>	<b>31 426</b>	<b>20</b>	<b>0,1%</b>
<i>Contributions directes</i>	19 408	19 659	251	1,3%
<i>AC Roannais agglomération</i>	9 831	9 659	-172	-1,7%
<i>FPIC</i>	245	0	-245	-100,0%
<i>Autres impôts et taxes</i>	1 922	2 108	186	9,7%
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>9 604</b>	<b>9 427</b>	<b>-177</b>	<b>-1,8%</b>
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	7 327	7 178	-149	-2,0%
<i>Autres concours de l'État</i>	1 587	1 609	22	1,4%
<i>Autres participations et subventions</i>	690	640	-50	-7,2%
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>1 090</b>	<b>1 203</b>	<b>113</b>	<b>10,4%</b>
<i>Produits de gestion courante</i>	990	1 113	123	12,4%
<i>Atténuations de charges de personnel</i>	42	40	-2	-4,8%
<i>Produits exceptionnels et provisions</i>	58	50	-8	-13,8%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 892</b>	<b>44 836</b>	<b>-56</b>	<b>-0,1%</b>

Ce tableau affiche l'ensemble des recettes de fonctionnement détaillé ci-dessous :

##### 1. Les produits des services et du domaine : - 0,4 %

Ces recettes issues de l'activité des services, marquent une très légère baisse. La politique tarifaire de la collectivité prévoit une stabilité pour la grande majorité des tarifs afin de permettre l'accès aux services à l'ensemble des Roannais.

Dans ce poste de recettes figure également les produits du stationnement payant, dont les prévisions restent relativement sujettes à variation avec l'évolution des dispositifs de barrièrage des parkings. Il est ainsi attendu une stabilisation des redevances de stationnement à hauteur de 750 K€ (contre 740 K€ au BP 2019) mais une baisse du forfait post stationnement (250 K€ au BP 2020 contre 350 K€ en 2019).

##### 2. Les impôts et taxes : + 0,1 %

Concernant les contributions directes, la prévision tient compte de la volonté de la municipalité de ne pas augmenter le taux comme c'est le cas depuis le début du mandat après une baisse initiale de 3 %. De ce fait, seules les bases constituent une variable pour ce poste de recettes. Or, depuis 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales n'est plus décidée en loi de finances, mais basée sur l'inflation constatée l'année précédente. Celle-

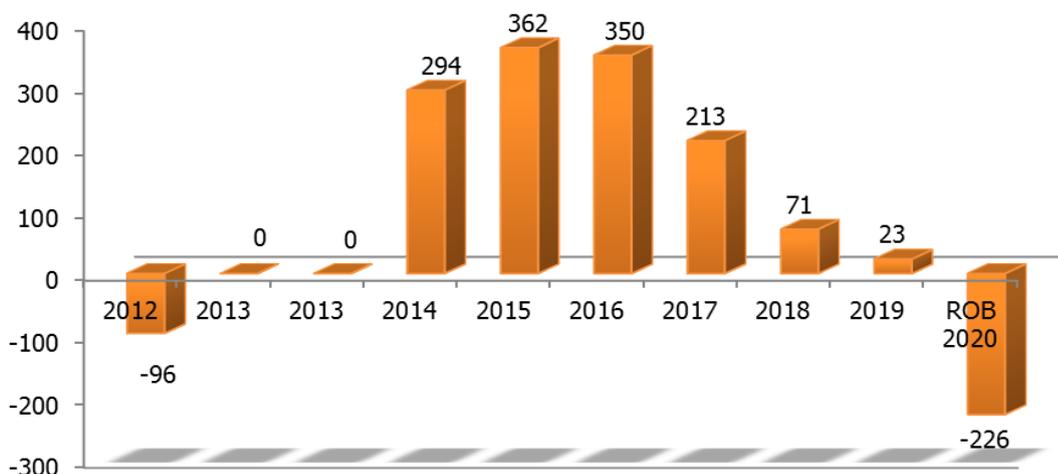
ci ressort pour l'année 2019 à 1,2 % (prévision annuelle). Par prudence et compte tenu du contexte incertain (réforme de la taxe d'habitation), il a été proposé dans une prévision initiale de limiter l'évolution du produit fiscal à 1 %. Mais le gouvernement dans la première version de son projet de Loi de Finances 2020, divulguée le 27 septembre 2019, a annoncé que les bases d'imposition ne seraient pas revalorisées du montant de l'inflation, ce qui devrait priver les collectivités de plusieurs centaines de millions d'euros. Cette mesure qui selon le Président du Comité des Finances Locales, est « une manœuvre qui ne vise qu'à atténuer le futur remboursement de la taxe d'habitation », reste soumise à discussion et pourrait être remise en cause lors du débat parlementaire sur la Loi de Finance. Au moment de la rédaction de ce rapport, les députés ont proposé une revalorisation de + 0,9 % des valeurs locatives. Dans l'attente de l'arbitrage définitif, il est proposé au stade du Débat d'Orientation Budgétaire de limiter à + 0,5 % le montant des produits de la fiscalité en 2020 pour prendre en compte la variation estimée des bases physiques. Cette prudence dans la prévision est d'autant plus nécessaire que les premiers éléments de compensation de la taxe d'habitation transmis par le gouvernement (article 5 du PLF pour 2020) restent très incertains, notamment pour le mécanisme du coefficient correcteur dont le but est de corriger les disparités entre le produit de la part départementale de la taxe foncière bâtie et le produit de la part de la taxe d'habitation supprimée.

Ainsi, pour la ville de Roanne et selon les premières projections issues du compte administratif 2018, la part TFB départementale transférée à la commune est supérieure de 1 572 K€ à la part de TH supprimée (6 875 K€ y compris allocation compensatrice). C'est pourquoi, le coefficient correcteur serait de 0,926989, à appliquer au nouveau produit TFB c'est-à-dire la part communale de 13 088 K€ plus la part départementale de 8 447 K€ soit un total de 21 535 K€. Donc, la future recette 2021 de TFB, intégrant la compensation de TH perdue serait de  $21\,535 \text{ €} \times 0,926989$  soit 19 962 K€, non compris une éventuelle revalorisation des bases qui reste très incertaine au jour de la rédaction de ce rapport.

L'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération est prévue à la baisse car elle prend en compte les conclusions définitives de la CLECT validées par le Conseil Municipal lors de sa réunion en date du 17 septembre 2019, qui fixent le coût de la charge transférée de la compétence Lecture Publique à Roannais Agglomération à 2,06 M€.

L'évolution de la prévision du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) correspond à la fin du dispositif de sortie progressive qui implique l'absence de recettes à ce titre pour la Ville de Roanne en 2020.

### Solde FPIC en K€



Ce poste comprend principalement les taxes pour utilisation des services publics et du domaine public proposées légèrement en baisse au budget 2020 (- 20 K€), la taxe sur la consommation finale d'électricité prévue stable, la taxe locale sur la publicité qui est prévue stable pour tenir compte de la refonte en cours du règlement local de publicité (visant notamment à limiter la pollution visuelle) et la taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière évaluée en forte augmentation au regard du réalisé à mi 2019 et du dynamisme du marché immobilier roannais.

### 3. Les dotations et participations : - 1,8 %

#### a) Dotation globale de fonctionnement

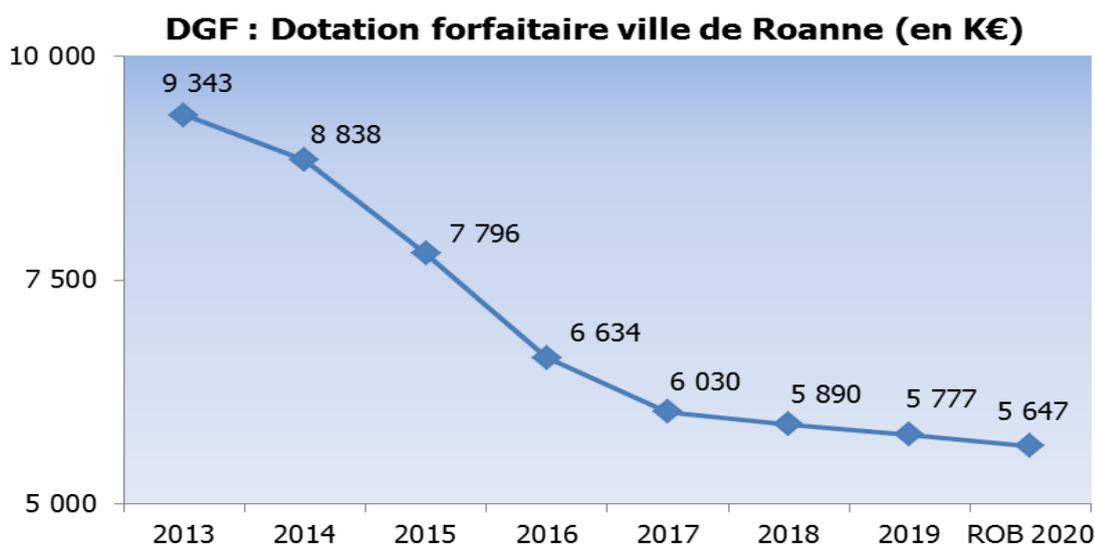
La réforme relative à la réduction des déficits publics, introduite par la loi de programmation, a pris le relais de la baisse des dotations de l'État en imposant un encadrement des dépenses. Ainsi, le gouvernement affiche une dotation globale de fonctionnement de 11,83 milliards d'euros pour les communes en 2019 (note CGET juin 2019). Elle constitue une ressource importante pour les communes car elle représente environ 14,85 % de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) -montant RRF 2017-. C'est la deuxième source de financement des dépenses de fonctionnement des communes, après le produit des impôts locaux qui représente un peu plus de 56 % des RRF. Le gouvernement, dans la même note, souligne la stabilisation du montant de la DGF pour la deuxième année consécutive après les 4 années de baisse entre 2014 et 2017 (baisse cumulée de plus de 4,78 milliards). Il relève également que la DGF doit constituer un soutien important en faveur des communes relevant d'une politique nationale de cohésion des territoires (Action cœur de ville, quartiers prioritaires politique de la ville).

Pour autant la Ville de Roanne, éligible au programme Action Cœur de Ville, a vu sa DGF baisser entre 2018 et 2019 (de 7,39 M€ à 7,22 M€ soit une baisse de 2,24 %) par l'effet, notamment de la diminution de la dotation nationale de péréquation (DNP) de - 142 K€ par rapport à 2018 en raison de la perte de la part majoration. C'est pourquoi, la prévision 2020 reste orientée à la baisse à - 2 %.

En conséquence, sur la base de la prévision du BP 2020, la perte globale cumulée de la seule dotation forfaitaire (c'est-à-dire hors péréquation DSU et DNP) s'établirait pour la Ville de Roanne à - 18,79 M€ entre 2013 et 2020.

Dotations forfaitaires (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	ROB 2020
Dotations forfaitaires n-1		9 343	8 836	7 796	6 634	6 030	5 890	5 777
Contribution au redressement des FP		-366	-901	-916	-451	0	0	0
Ecrêtement		-54	-101	-201	-122	-89	-102	-100
Part dynamique population		-85	-39	-45	-31	-52	-11	-30
<b>Total Dotations forfaitaires</b>	<b>9 343</b>	<b>8 838</b>	<b>7 796</b>	<b>6 634</b>	<b>6 030</b>	<b>5 890</b>	<b>5 777</b>	<b>5 647</b>

← - 18,79 M€ →



*b) Autres concours de l'État*

Les autres concours de l'État, comprenant notamment les compensations d'exonération des taxes (taxe d'habitation, taxe foncière) imposées par l'État, sont prévus stables pour 2020 dans l'attente de la parution définitive de la Loi de Finances.

*c) Autres participations et subventions*

Les subventions et participations voient leurs montants chuter pour 2020 en raison notamment de la baisse des contrats aidés (- 62 K€). Cette diminution est en partie compensée par la hausse attendue des financements des partenaires institutionnels de la Ville tels que la Région Auvergne Rhône-Alpes, partenaire de certains événements organisés par la Ville comme Roanne Table Ouverte et Ciné Court Animé, ainsi que le Département pour sa participation à l'utilisation des gymnases par les collégiens.

4. Les autres produits : + 10,4 %

Cette ligne comprend essentiellement, d'une part, les revenus des immeubles dans le chapitre « produits de gestion courante », estimés en hausse du fait principalement d'une augmentation des recettes du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy (+ 123 K€), étant précisé que les autres recettes de location des immeubles sont en baisse en raison du transfert de la médiathèque à Roannais Agglomération (- 49 K€ liés au remboursement de charges pour la Bibliothèque Universitaire), de la fin de la redevance d'amodiation pour le parking Saint-Louis (- 35 K€) et du non renouvellement de baux suite à la démolition ou vente de certains immeubles. À noter que ce poste comprend également la part des tickets restaurant financée par les salariés à hauteur de 86 K€.

Les produits exceptionnels, qui par définition sont aléatoires, pourront éventuellement être ajustés en cours d'année.

Globalement, les produits de fonctionnement pour l'exercice 2020 sont estimés à **44 836 K€** contre **44 892 K€** en 2019, soit un léger repli de - 0,1 %.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Comme les années précédentes, le cadrage de la préparation budgétaire reste contraignant afin de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement dans une proportion (+ 1,71 %) qui ne dégrade, ni les niveaux d'épargne de la Ville, ni sa capacité à financer un investissement élevé tel que prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette hausse des dépenses de fonctionnement est nettement liée globalement à l'environnement économique détaillé plus haut (estimation de l'inflation à 1,4 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, forte hausse du cours du pétrole à mi-septembre 2019 impactant notamment les budgets énergie et carburant,...) et à des éléments conjoncturels détaillés ci-dessous poste par poste.

en K€	BP 2019	Prévisions 2020	Evolution prévisions 2020/BP 2019	% prévisions 2020 / BP 2019
Charges à caractère général	9 280	9 556	276	2,97%
Charges de personnel	21 275	21 667	392	1,84%
Charges de gestion courante	4 463	4 465	2	0,04%
Atténuations de produits	219	226	7	3,20%
Charges financières	137	95	-42	-30,66%
Charges exceptionnelles & provisions	261	490	229	87,74%
Dépenses imprévues	300	50	-250	-83,33%
<b>DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 936</b>	<b>36 549</b>	<b>614</b>	<b>1,71%</b>

### 1. Les charges à caractère général : + 2,97 %

Cette ligne prend en compte l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement de la collectivité et subit donc à ce titre les différentes hausses externes telles que les augmentations du prix de l'énergie, de l'électricité, des combustibles et carburants ainsi que les indexations à la hausse des différents contrats et marchés pour l'entretien du patrimoine.

Au stade du Débat d'Orientation Budgétaire, les principales variations identifiées pour ce poste concernent :

- la prise en compte des enveloppes nécessaires à un entretien optimisé du patrimoine de la Ville en termes de bâtiments, voiries, espaces publics avec intégration des équipements nouveaux tels que le parc urbain des bords de Loire mis en service en 2020,
- un effort spécifique dans le cadre de la politique culturelle pour impulser une nouvelle dynamique au musée et préparer les investissements en devenir (il s'agit principalement d'études sur l'état et le devenir des collections et la place du musée dans la Ville dans le contexte plus général Action Cœur de Ville),
- dans le domaine Solidarité-Education, d'une part, un effort maintenu du soutien aux centres sociaux dans le contexte de la fin du contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse Allocations Familiales fin 2019; et d'autre part, une relative stabilité du budget global consacré à l'Éducation qui intègre néanmoins une hausse de la partie restauration scolaire pour prendre en charge sur une année complète les modifications du marché Elior afin d'améliorer les repas, et l'augmentation de 9 % du nombre de repas servis sur l'année scolaire.

2. Les frais de personnel : + 1,84 %

Constituant le poste le plus important de la section de fonctionnement, les frais de personnel évoluent au rythme des réformes successives : Parcours Professionnels Carrière Rémunérations (PPCR) et Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et sont détaillés ci-après dans la partie réservée en fin de rapport. A noter que le projet de budget 2020 pérennise une enveloppe de 300 K€ supplémentaire par rapport au BP 2018 pour prendre en compte l'accord sur le temps de travail (tickets restaurants, mutuelle)

3. Les charges financières : - 30,66%

Les charges financières sont prévues en forte réduction au BP 2020 en raison de la diminution des intérêts de la dette liée à la réduction de l'encours.

4. Les autres charges exceptionnelles : + 87,74 %

La forte hausse de ce poste se justifie essentiellement par l'intégration du budget nécessaire au protocole transactionnel entre Roannais Agglomération et la Ville de Roanne pour solder le remboursement du prêt relatif à la patinoire (172 K€).

Par ailleurs, cette ligne prévoit pour 2020 :

- une hausse d'environ 30 K€ des dépenses du CJPB liée au doublement des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A.) accueillis,
- un crédit supplémentaire de 25 K€ au service Jeunesse pour la mise en place d'un projet ERASMUS,
- une augmentation de 7 K€ de la subvention au profit du budget annexe Parkings Aménagés.

5. Les dépenses imprévues : - 83,33 %

Il est proposé au BP 2020 de réduire le montant des dépenses imprévues à 50 K€ car la prévision 2019 intégrait une provision destinée à financer l'évolution à la baisse de l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération après fixation définitive par la CLECT du montant de la charge transférée.

Au final, le montant total des charges de fonctionnement s'élèverait sur 2020 à **36 549 K€** contre **35 936 K€** en 2019, soit une hausse contenue de **1,71 %** qui n'obère pas les possibilités de financer les projets d'investissement.

## IV – LA DETERMINATION DE L'ÉPARGNE ET LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT

### A. Des niveaux d'épargnes qui restent élevés

ÉPARGNES (en K€)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB 2020/BP 2019 en K€	Evolution ROB 2020/BP 2019 en %
Recettes réelles de fonctionnement	44 892	44 836	-56	-0,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	35 936	36 549	613	1,7%
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>8 956</b>	<b>8 287</b>	<b>-669</b>	<b>-7,5%</b>
Amortissement du capital de la dette	2 490	2 150	-340	-13,7%
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>6 466</b>	<b>6 137</b>	<b>-329</b>	<b>-5,1%</b>

Différence entre les produits et les charges de fonctionnement, la Capacité d'Autofinancement Brut s'établirait en 2020 à 8 287 K€, en baisse de - 7,5 % par rapport au BP 2019. Après intégration du remboursement de la dette, l'épargne nette 2020 affectée au financement de l'investissement serait en diminution de - 5,1 % à 6 137 K€.

### B. La capacité d'investissement

en K€	rappel BP 2019	ROB 2020
<b>1- Epargne brute (2018 retraitée)</b>	<b>8 956</b>	<b>8 287</b>
FCTVA	1 100	1 700
Taxes d'urbanisme	180	120
Subventions d'équipement	1 968	2 554
Produit des cessions	800	800
Amendes de police	50	40
Autres recettes	41	35
<b>2 - Recettes d'investissement</b>	<b>4 139</b>	<b>5 249</b>
Emprunts nouveaux	6 392	5 246
Remboursement de capital	-2 490	-2 150
<b>3- Flux net d'emprunts</b>	<b>3 902</b>	<b>3 096</b>
<b>4- Capacité totale de financement</b>	<b>16 997</b>	<b>16 632</b>

La constitution de la capacité totale de financement que la Ville peut consacrer au financement de ses programmes annuels ou de ses opérations spécifiques est retracée dans le

tableau ci-dessus, soit une capacité totale de financement des investissements (détaillés ci-après) estimée en 2020 à 16 632 K€.

Dans ce plan de financement de l'investissement 2020, il est donc prévu un niveau d'emprunt qui s'élève à 5 246 K€ qui permet de stabiliser l'encours de la dette à 12,2 M€ à fin 2020 soit un niveau sensiblement inférieur à celui constaté au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 (15,57 M€).

Par ailleurs, ce montant prévisionnel d'emprunt sera comme les années précédentes ajusté à la baisse en fonction de la reprise des résultats de l'année N-1 et de la notification des arrêtés attribuant des subventions sur les différents projets de la part des partenaires financiers de la collectivité.

## V – LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### A. Les orientations 2020 de la section d'investissement

Conformément à la stratégie de la Ville décrite ci-avant, l'investissement reste l'objectif prioritaire de l'équipe municipale et ne sera pas diminué dans le cadre des orientations budgétaires 2020. Ainsi, le projet de budget primitif prévoit une enveloppe de **16 632 K€** dédiée à l'investissement.

Dans cette enveloppe sont notamment prévus les crédits nécessaires à la finalisation des principales opérations du mandat, mais aussi des crédits permettant la préparation et le lancement des études pour des projets nouveaux attendus par les Roannais tels que la rénovation de l'hyper-centre à travers le réaménagement de la rue Jean-Jaurès et de la place de l'Hôtel de Ville.

En 2020, un effort particulier sera consacré aux acquisitions foncières pour intensifier le traitement des friches urbaines et la requalification des parcelles concernées. Il s'agit aussi d'accompagner les abords des grands projets en cours et notamment la création du centre commercial sur l'îlot Foch-Sully. Le budget acquisitions foncières y compris les démolitions sera donc exceptionnellement porté à 2,4 M€.

Par ailleurs, le budget affecté au programme exceptionnel de renforcement des voiries est maintenu pour la troisième année consécutive dans le but de remettre à niveau les nombreuses voies dégradées dans le patrimoine communal.

Un autre axe fort du budget primitif 2020 est l'identification d'une enveloppe de 300 K€ spécifique à la réalisation des projets retenus par les Roannais dans le cadre de la démarche « budget participatif ».

Le projet de budget d'investissement 2020 prévoit notamment les grandes enveloppes suivantes :

- Acquisitions foncières et démolitions : 2,4 M€ ;
- Aménagement de l'espace urbain : 6,4 M€ ;
- Voiries communales : 2 M€ ;
- Bâtiments communaux : 1,8 M€ ;
- Investissements courants : 2,1 M€

### **B. L'état de la programmation pluriannuelle**

La programmation pluriannuelle des investissements qui concerne les opérations les plus importantes du mandat, permet une gestion optimisée des crédits annuels nécessaires à l'avancement des travaux relatifs à ces projets. Cette programmation doit donc être actualisée chaque année, d'une part, par la clôture des Autorisations de Programme (A.P.) dont les travaux sont achevés, et d'autre part, par l'ajustement des Crédits de Paiement (C.P.) à inscrire au budget primitif.

Conformément à la réglementation, la liste des autorisations de programme figure ci-dessous après prise en compte des évolutions et ajustements approuvés par le Conseil Municipal.

<b>N°AP</b>	<b>Intitulé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>
330	Quartier Bourgogne	3 000 K€
560	Espace commercial urbain de centre-ville Foch-Sully (hors acquisitions)	24 933 K€
850	Création d'un jardin des Senteurs	700 K€
872	Aménagement des bords de Loire	13 200 K€
960	Création d'un CSU et extension du périmètre de vidéo protection	2 600 K€
<b>TOTAL DES AP</b>		<b>44 433 K€</b>

Pour plusieurs de ces AP (n°850 et n°960), les travaux sont terminés et seront clôturés très prochainement après paiement des derniers soldes dus aux entreprises.

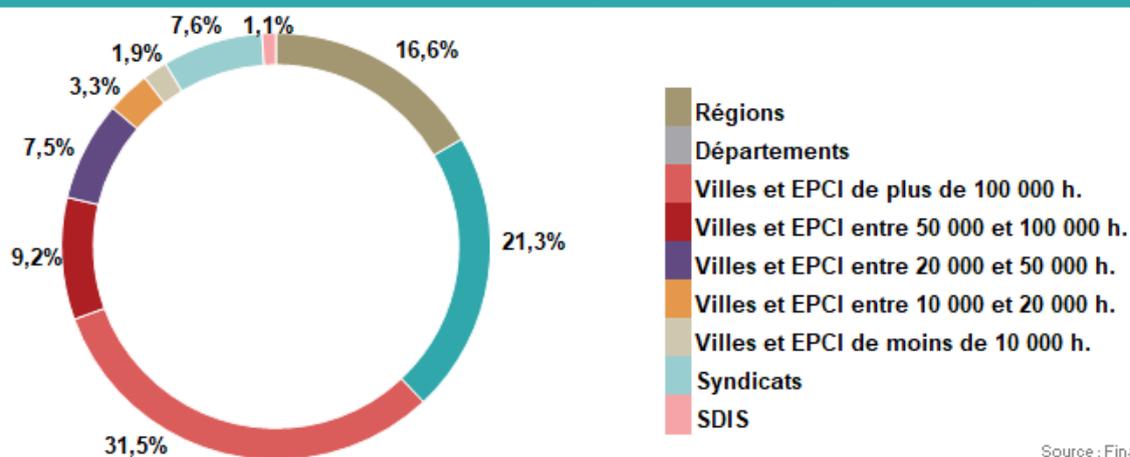
Au contraire, de nouvelles opérations pluriannuelles, telle que, par exemple, la rénovation du centre administratif, justifieront la création d'une autorisation de programme qui seront également soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

## VI- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE AU 31 AOUT 2019

### A. Présentation de la structure de la dette au 31 août 2019

Afin de comparer les caractéristiques de sa dette, la Ville de Roanne utilise l'Observatoire de la dette fourni par son prestataire spécialisé, le cabinet Finance Active. Cet observatoire est construit sur un panel de plus de 1 200 collectivités locales, représentant en encours de dette total de 100,3 milliards d'euros, pour plus de 45 000 emprunts. Les éléments présentés ci-dessous permettent une mise en perspective de la dette de la Ville par rapport aux mêmes éléments de dette des collectivités de la même strate.

#### RÉPARTITION PAR STRATE DES COLLECTIVITÉS (en% de l'encours total du panel Finance Active)



Source : Finance Active

La Ville de Roanne se situe dans la strate Villes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants qui comprend 250 emprunteurs, 7 600 emprunts pour un encours de 7,6 Mds € et un encours moyen de 31 M€.

Les autres caractéristiques de la dette, détaillées ci-après, sont :

- un encours de dette très faible,
- un taux moyen inférieur à la moyenne de la strate,
- une durée de vie moyenne inférieure à la moyenne de la strate,
- une répartition de risque de taux équilibrée,
- une dette 100% saine et non structurée,
- une évolution cohérente des taux moyens et des risques de taux,
- une répartition justifiée de la dette par établissement prêteur.

## 1 -L'encours de la dette au 31 août 2019

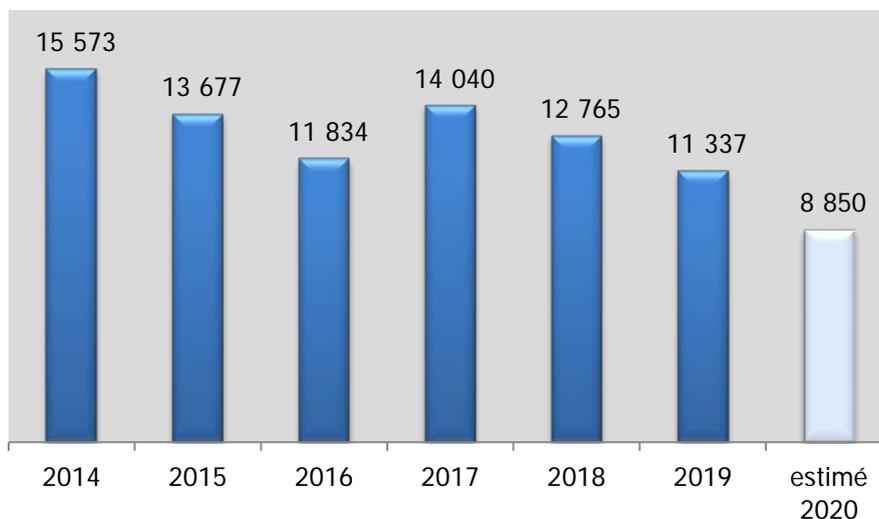
Synthèse de la dette au :	31/08/2019	31/12/2018
Encours de dette tous budgets	10 224 186 €	11 607 128 €
Taux moyen	1,14%	1,30%
Durée résiduelle moyenne	8 ans et 11 mois	9 ans

La dette de la Ville est répartie sur 16 emprunts, contractés auprès de 5 groupes bancaires.

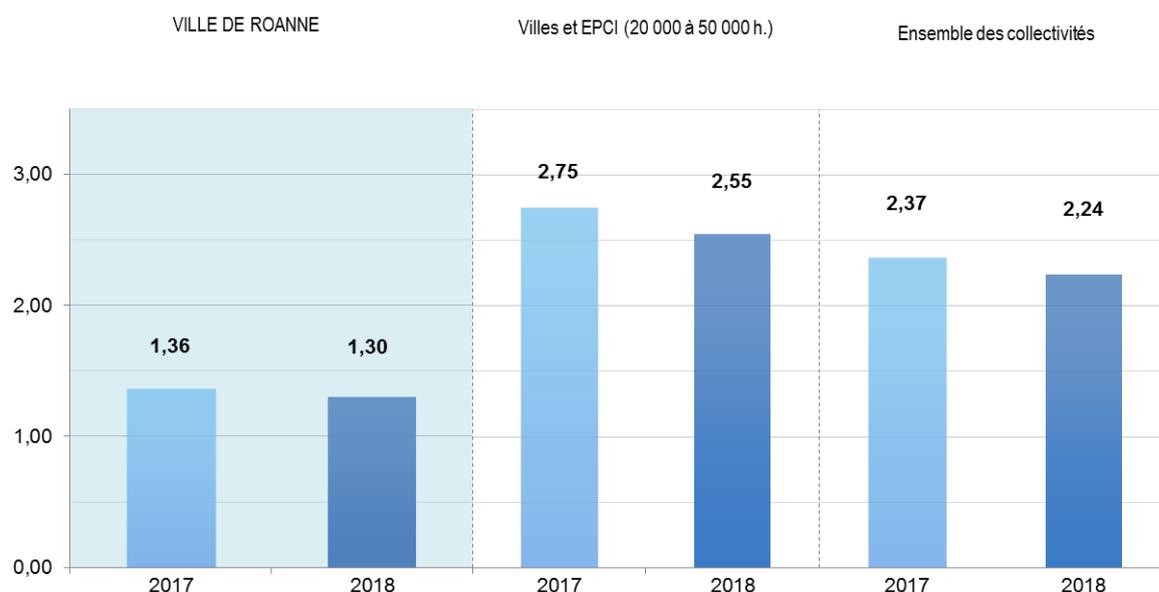
Elle est toujours caractérisée par un encours très faible en comparaison des moyennes constatées dans les autres villes de la même strate : 352 €/habitant pour la Ville contre 1 063 €/habitant pour la strate (source Compte des Communes – DGFIP/DGCL).

Sa durée résiduelle moyenne s'améliore depuis 2018 et s'établit à 8 ans et 11 mois.

### Encours de la dette du budget général au 1er janvier en K€



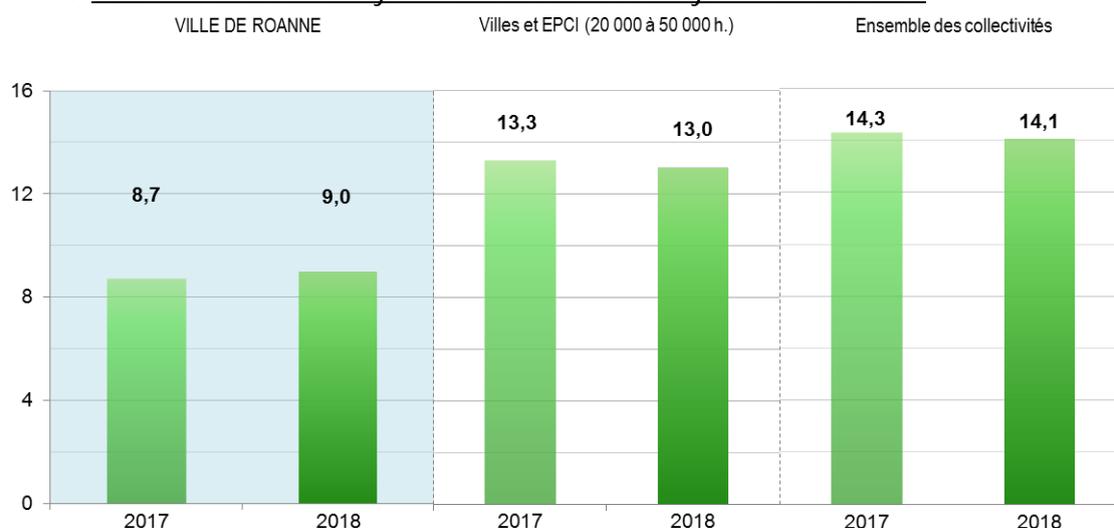
## 2- Un taux moyen inférieur à la moyenne de la strate



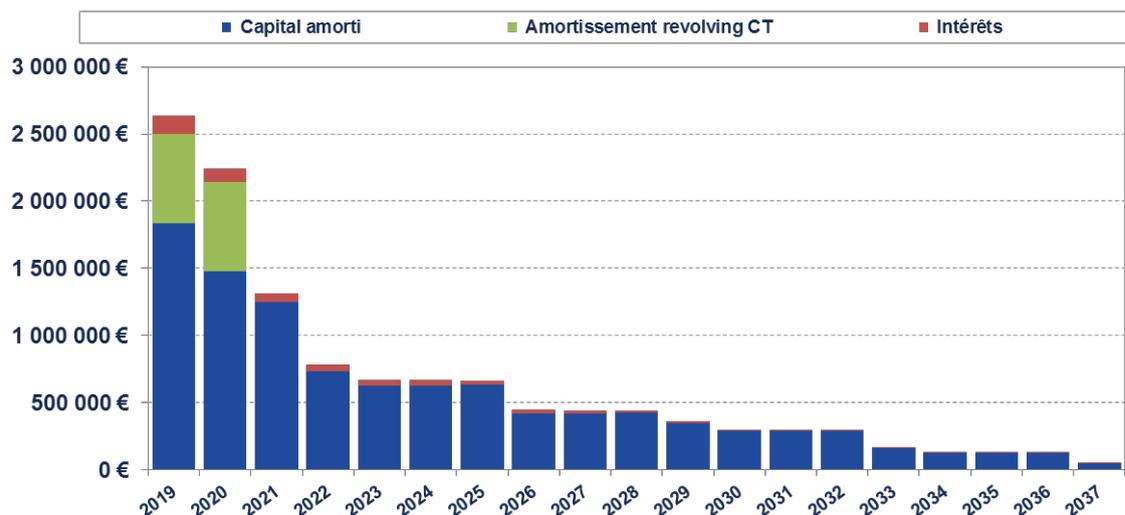
Ce tableau montre que l'ensemble des emprunts de la Ville bénéficie de taux compétitifs par rapport au taux moyen des autres collectivités mais aussi par rapport à la situation du marché financier actuel. Même si les taux sont historiquement bas, il n'apparaît pas opportun à ce stade d'envisager une renégociation. En effet, d'une part, concernant les emprunts à taux fixe, la dette ne présente à ce jour aucune possibilité de négociation avec un taux moyen de 1,43% (proche des taux de marché actuel). Et d'autre part, les pénalités prévues dans les contrats en cas de renégociation annuleraient les éventuels gains sur les taux.

Concernant les taux variables, il s'agit essentiellement d'emprunts basés sur le Livret A contractualisés auprès de la banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le cadre de programmes spécifiques tels que le Programme de Rénovation Urbaine ou les emprunts liés à la rénovation énergétique des bâtiments.

## 3- Une durée de vie moyenne inférieure à la moyenne de la strate



La durée de vie moyenne des emprunts restent très en deçà de la moyenne de la strate constatée dans l'Observatoire Finance Active. Cette durée impacte positivement le profil d'extension de la dette repris dans le tableau suivant :

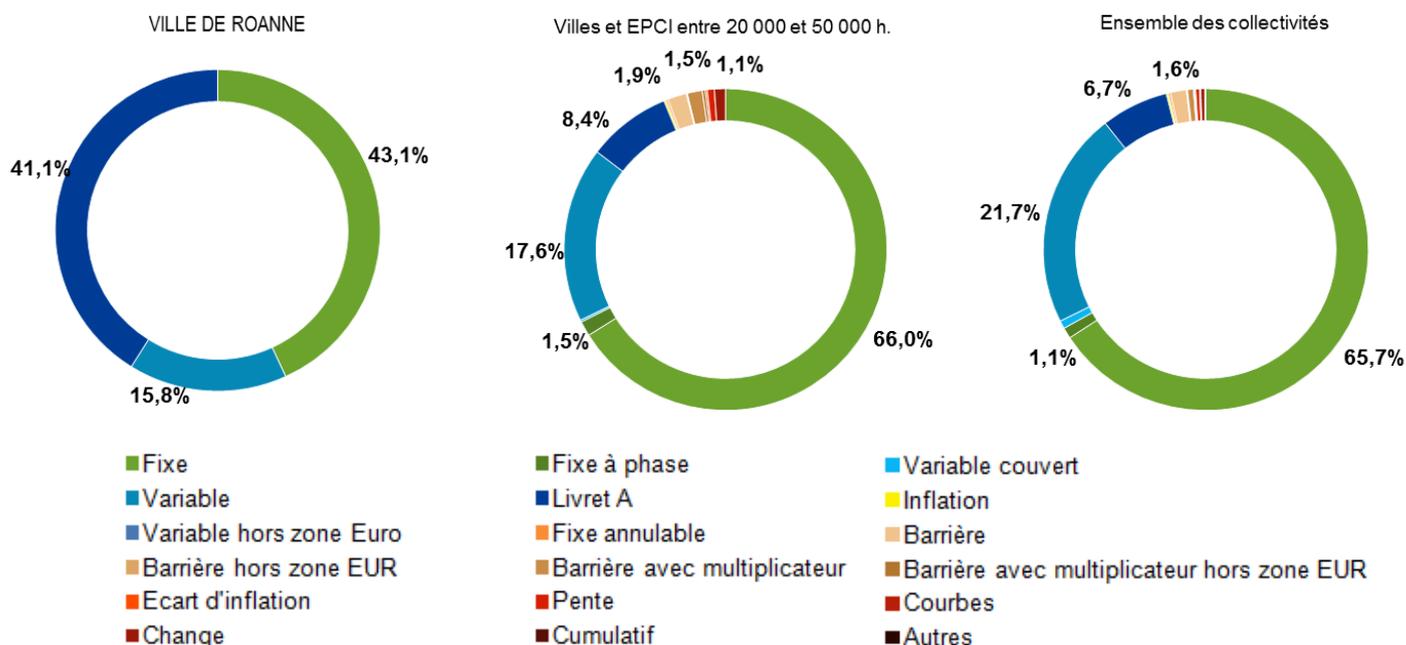


Il faut noter que pour l'année 2021, l'annuité baisse de manière très significative en raison de l'arrivée à échéance de l'emprunt revolving souscrit auprès de la Société Générale.

Pour 2020, la baisse des annuités s'explique par l'arrivée à échéance des emprunts suivants :

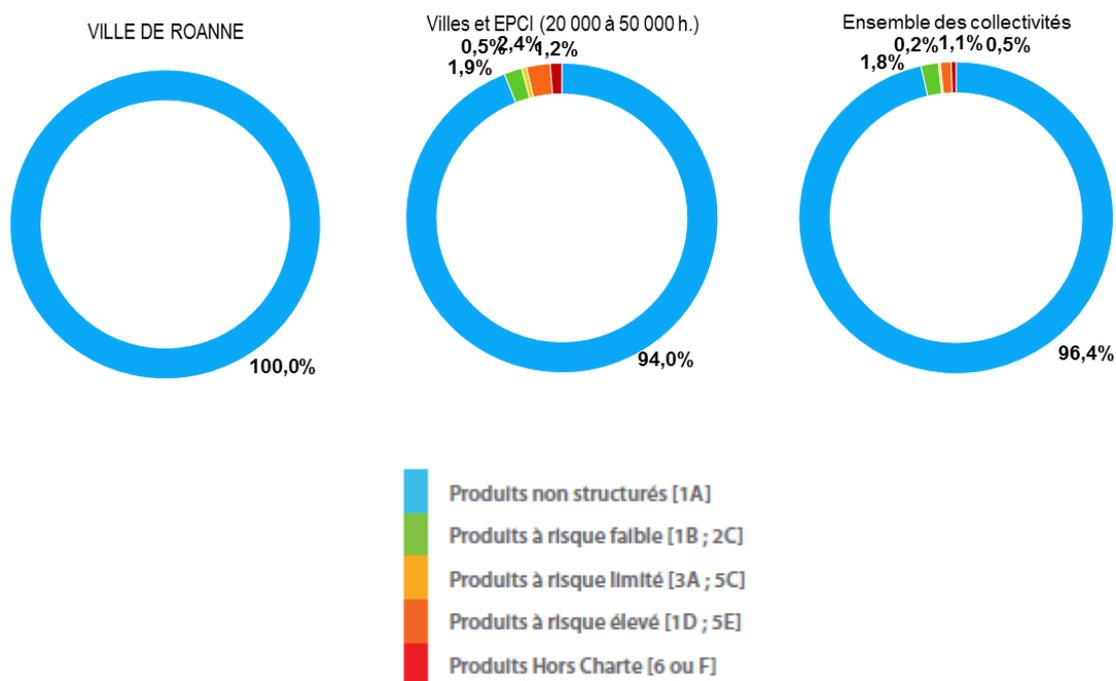
- Programme d'investissement 2006 – emprunt Caisse d'Epargne pour un montant de 6 M€.
- Travaux / acquisitions et investissements 1999 – 2000, emprunt Société de Financement Local (Banque Postale) pour un montant de 3 M€.

#### 4- Une répartition de risque de taux équilibrée

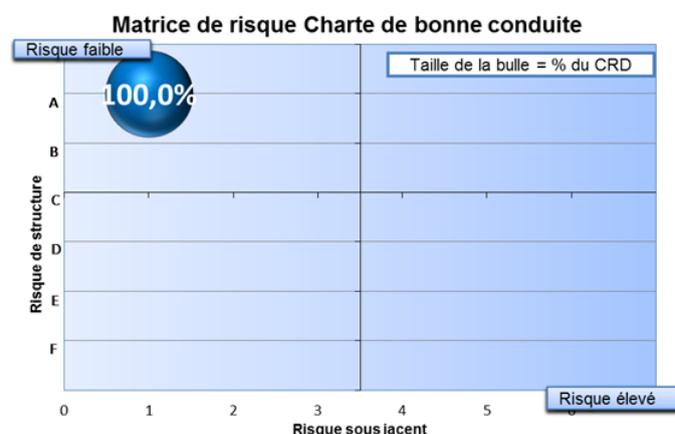


La dette de la Ville présente une structure équilibrée entre les taux fixes et les taux variables, ces derniers étant majoritairement indexés sur le Livret A.

## 5- Une dette 100% saine et non structurée

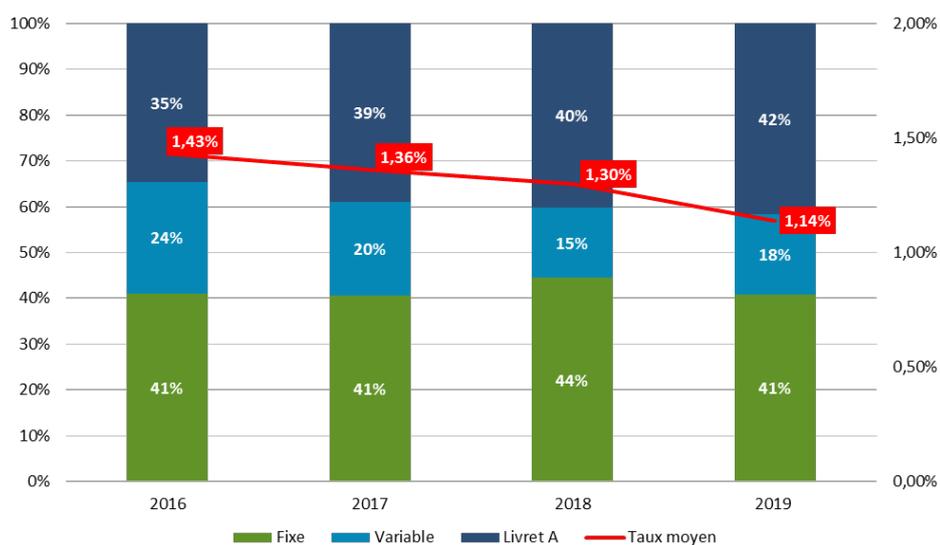


La Ville n'a pas souscrit de produits structurés dans sa dette et de ce fait, n'est pas soumise au risque de forte augmentation des taux qui a été subie par certaines collectivités. Ainsi, la dette est classée à 100% en risque 1A (risque faible) sur la matrice de risque de la Charte de Glissrer.



## 6- Une évolution cohérente des taux moyens et des risques de taux

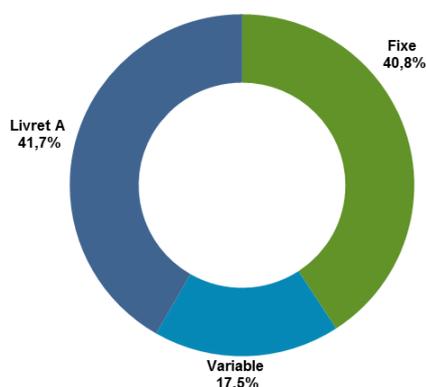
En terme d'évolution sur les 4 dernières années, les répartitions par risque de taux restent stables.

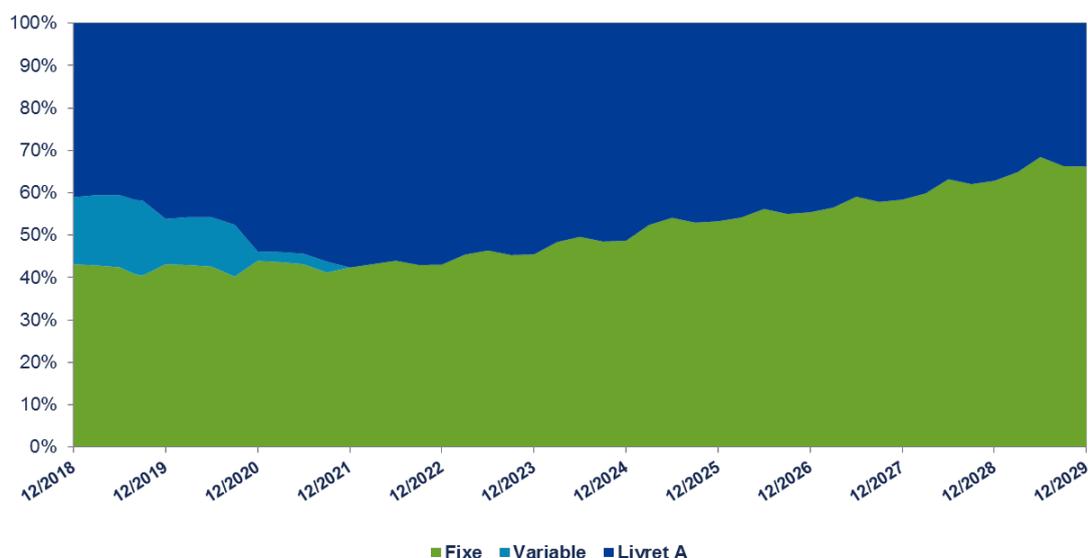


\* L'échelle de gauche permet d'échelonner la structure de la dette en fonction de son indexation ; celle de droite d'échelonner le niveau du taux moyen.

Ce graphique montre une amélioration constante sur les 3 dernières années du taux moyen de la dette qui s'établit à 1,14% en taux annuel au 31/08/2019 ainsi qu'une relative stabilité dans la répartition du risque de taux entre les prêts à taux fixe, variable ou indexé sur le Livret A, dont les montants au 31/08/2019 sont détaillés dans le tableau et les graphiques suivants :

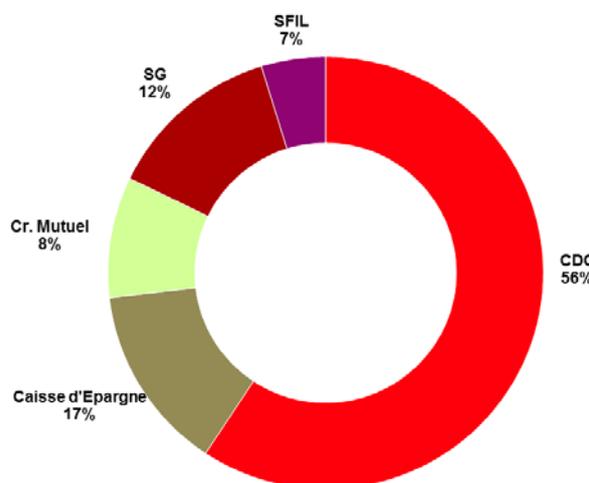
Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
<b>Fixe</b>	4 171 171 €	40,8%	1,41%
<b>Variable</b>	1 790 680 €	17,5%	-
<b>Livret A</b>	4 262 335 €	41,7%	1,35%
<b>Total</b>	<b>10 224 186 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,14%</b>





Ce dernier graphique montre l'évolution de la répartition du risque de taux qui se caractérise par, sauf emprunt nouveau, d'une disparition des emprunts à taux variables en 2022 et une montée en puissance des emprunts à taux fixe (près de 70% en 2029).

#### 7- Répartition de la dette par établissement prêteur

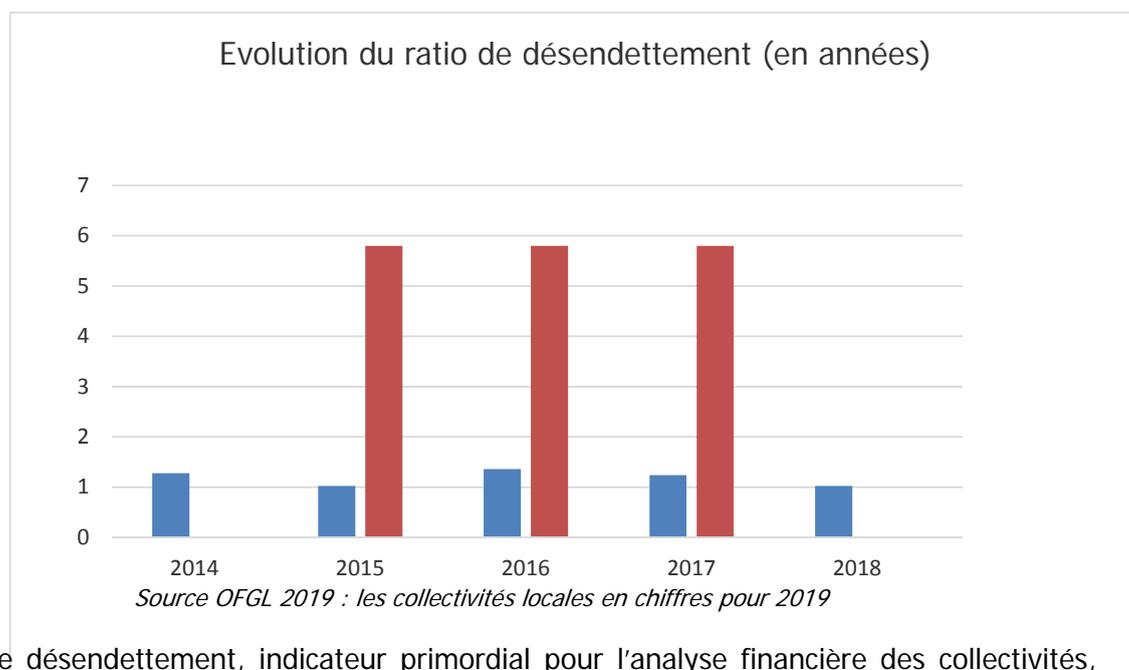


La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) est le prêteur principal de la Ville avec un encours représentant 56% de l'emprunt total de la collectivité. Cette situation s'explique notamment par le positionnement spécifique de la Banque des Territoires dans le financement du secteur public et son implication dans les programmes dédiés aux collectivités locales tels que la rénovation urbaine, la réhabilitation énergétique des bâtiments ou encore plus récemment dans le programme Action Cœur de Ville. Il faut également noter que la Banque des Territoires est partenaire de la Ville en tant qu'actionnaire de la SEMOP dans le projet de l'Ilot Foch Sully.

## 8- Une excellente capacité de désendettement

Pour la première fois, le ratio de désendettement de la ville de Roanne passe en 2019, en dessous du seuil de 1.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Ville de Roanne</b>	<b>1,28</b>	<b>1,02</b>	<b>1,36</b>	<b>1,24</b>	<b>1,03</b>	<b>0,93</b>



Le ratio de désendettement, indicateur primordial pour l'analyse financière des collectivités, indique le nombre d'année nécessaire pour rembourser la totalité des emprunts si la Ville y consacre la totalité de son épargne brute.

Pour la Ville de Roanne, cet indicateur s'établit au 31/12/2018 à 1,03 ans, en amélioration par rapport à 2017 (1,24 ans) et à comparer à la moyenne de la strate dont le dernier chiffre connu est de 5,99 ans au 31/12/2017.

### **B- Les emprunts garantis**

Bénéficiaires	Montant de l'encours 01/01/2019	Montant de l'encours 01/01/2020
OPHEOR	41 535 594 €	40 498 083 €
CITE NOUVELLE	15 033 454 €	14 440 811 €
FOCH SULLY	2 000 000 €	3 269 160 €
SCI LES PIERRISSES	340 802 €	319 665 €
OGEC ST PAUL	110 172 €	101 032 €
ADOMA	116 849 €	112387 €
ASSOCIATION CINE RIVAGE	10 253 €	-
SCI RUE MARX DORMOY	35 631 €	32 903 €
OGEC ST MICHEL	7 930 €	-
SCI ESPACE SANTE ROANNE	550 000 €	522 299 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 740 685 €</b>	<b>59 296 340 €</b>

## VII – LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

### A- La gestion des effectifs et la politique sociale

Sur les 6 dernières années, les effectifs ont significativement été réduits, du fait de transferts de compétences à Roannais Agglomération (autorisation du droit des sols, lecture publique) ou de mutations dans le cadre de mutualisations (ressources humaines, communication, quelques agents de la DSI).

Le remplacement des départs à la retraite s'étudie au cas par cas, et certains services s'étoffent du fait d'une volonté politique.

Les faits marquants de l'année 2019 :

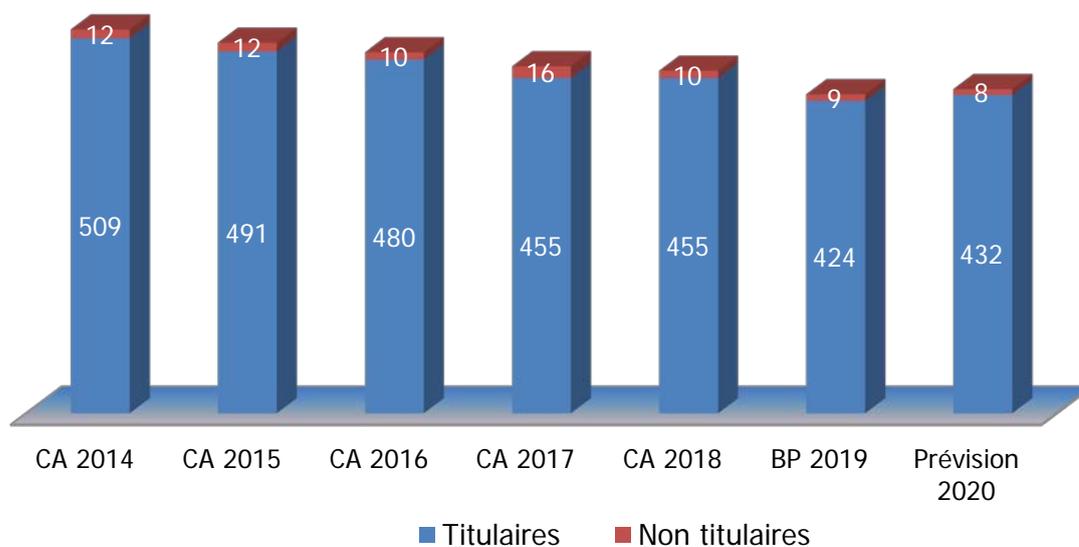
- Transfert de la lecture publique à Roannais agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- 25 départs d'agents sur postes permanents (18 départs en retraite, 6 mutations, 1 disponibilité pour convenance personnelle)
- 27 arrivées d'agents sur postes permanents (stagiairisation de 13 CDD, 3 emplois aidés, 8 recrutements, 2 mutations et 1 retour de disponibilité pour convenance personnelle).

Les éléments connus à ce jour, permettent de prévoir 7 départs sur 2020 et 13 arrivées. On recense également une quinzaine d'agents supplémentaires susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite courant 2020, mais n'ayant pour le moment pas fait de démarche dans ce sens.

#### 1- Evolution des effectifs permanents depuis 2014

Permanents	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision 2020
Titulaires	509	491	480	455	455	424	432
Non titulaires	12	12	10	16	10	9	8
<b>TOTAL effectifs</b>	<b>521</b>	<b>503</b>	<b>490</b>	<b>471</b>	<b>465</b>	<b>433</b>	<b>440</b>

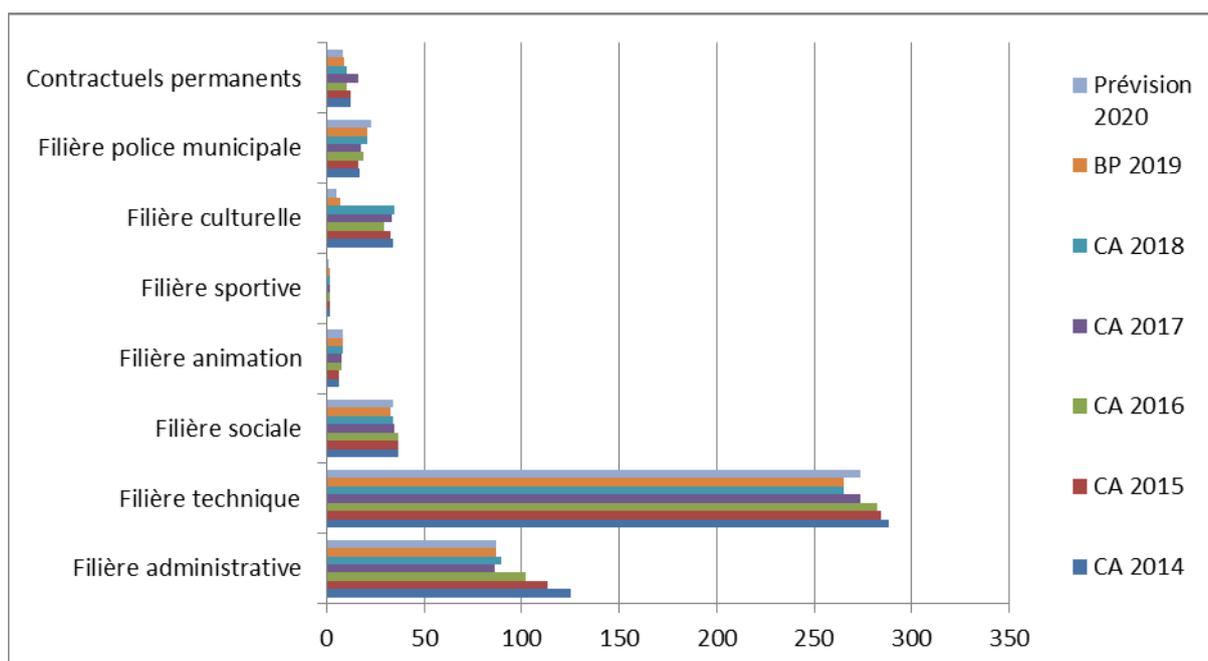
## Évolution des effectifs depuis 2014



### 2- Répartition des effectifs permanents par filière

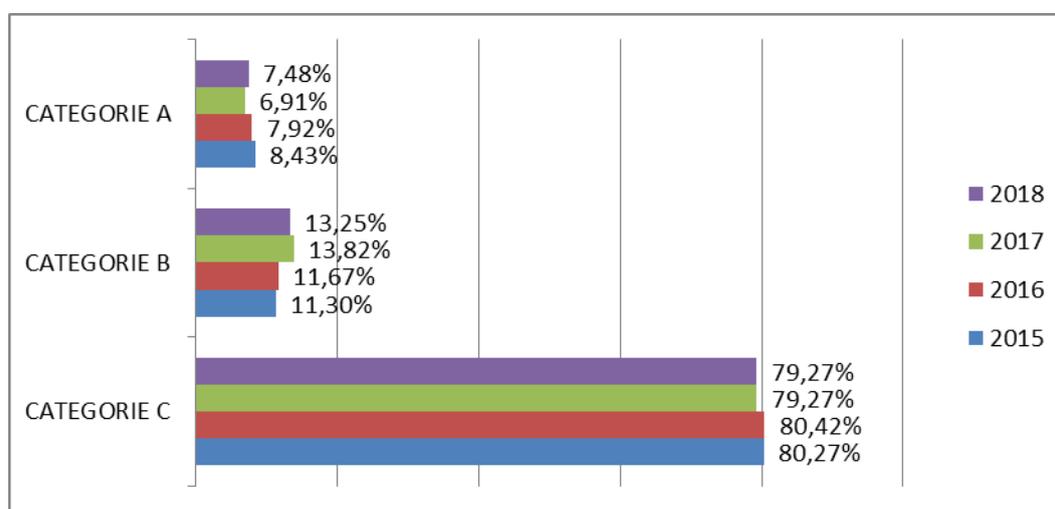
La baisse des effectifs de ces dernières années impacte principalement les filières administrative et culturelle ; la filière police est celle qui s'étoffe le plus.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision 2020
Filière administrative	125	113	102	86	90	87	87
Filière technique	288	284	283	274	265	265	274
Filière sociale	37	37	37	35	34	33	34
Filière animation	6	6	8	8	9	9	8
Filière sportive	2	2	2	2	2	2	1
Filière culturelle	34	33	30	34	34	7	5
Filière police municipale	17	16	19	17	21	21	23
<b>TOTAL filières</b>	<b>509</b>	<b>491</b>	<b>480</b>	<b>455</b>	<b>455</b>	<b>424</b>	<b>432</b>
Emplois aidés	14	12	37	29	28	28	20
Apprentis	6	6	5	2	3	3	6
Contractuels permanents	12	12	10	16	10	9	8
<b>Non titulaires</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>52</b>	<b>47</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL TOUTES FILIERES</b>	<b>541</b>	<b>521</b>	<b>532</b>	<b>502</b>	<b>496</b>	<b>464</b>	<b>466</b>



### 3- Répartition des effectifs permanents par catégorie

Sur l'ensemble des filières, la répartition des effectifs permanents reste proportionnellement la même depuis ces dernières années, la catégorie B augmentant de 2 points, alors même que les catégories C et A baissent légèrement.



### B- L'évolution des dépenses de personnel

Accusant une forte baisse au BP2019 du fait du transfert de la lecture publique à Roannais Agglomération (moins 34 agents), les dépenses de personnel remontent en 2020 de 394 K€.

Cette hausse, liée à la rémunération des titulaires (principalement GVT), des non titulaires (compensation des emplois d'avenir) et des charges ainsi induites s'explique également par le développement de la politique sociale de la collectivité (mise en place d'une participation aux cotisations mutuelle santé, augmentation du nombre de chèques déjeuners, meilleure rémunérations des heures contraignantes).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision 2020
Chapitre 012	22 737	22 282	22 238	22 363	22 282	21 275	21 667
Chapitre 013	62	56	61	60	37	42	40
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>22 675</b>	<b>22 226</b>	<b>22 177</b>	<b>22 303</b>	<b>22 245</b>	<b>21 233</b>	<b>21 627</b>

### C- La durée effective du travail

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble du personnel respecte l'obligation légale des 1 607 heures.

Après réflexion en groupes de travail et concertation avec les délégués du personnel, il a été acté de ne pas modifier le nombre de jours de congés global mais d'augmenter d'une heure la durée hebdomadaire du travail (pour un agent à temps plein et proportionnellement pour les agents à temps partiel).

Ceci a conduit à mettre en place des rythmes de travail (journée continue, horaire choisi, temps compressé) améliorant la qualité de vie des agents, tout en maintenant le niveau de service public.

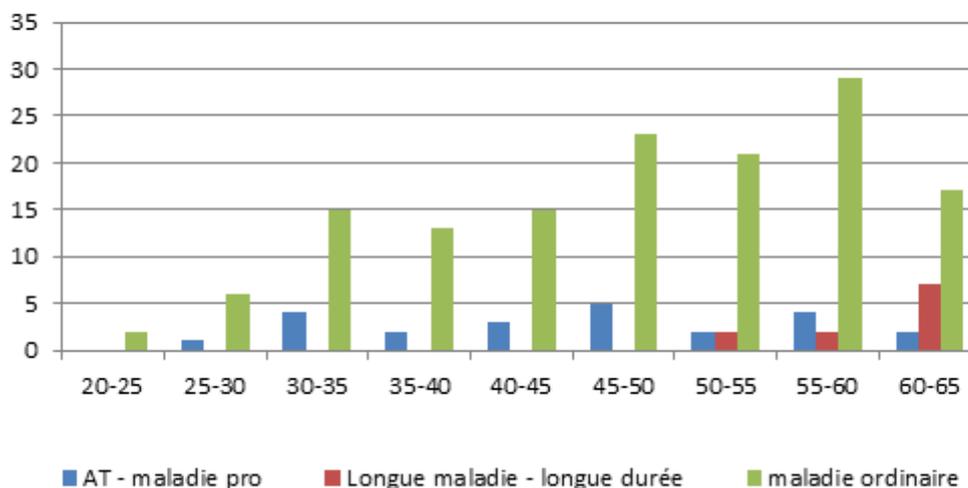
Pour autant, ce passage n'a pas eu l'effet escompté sur le nombre d'heures supplémentaires qui continuent d'augmenter et qui restent principalement liées à l'événementiel.

Année	nombre d'heures supplémentaires
2016	10 415
2017	10 835
2018	14 956
2019 (jusqu'à septembre)	10 427

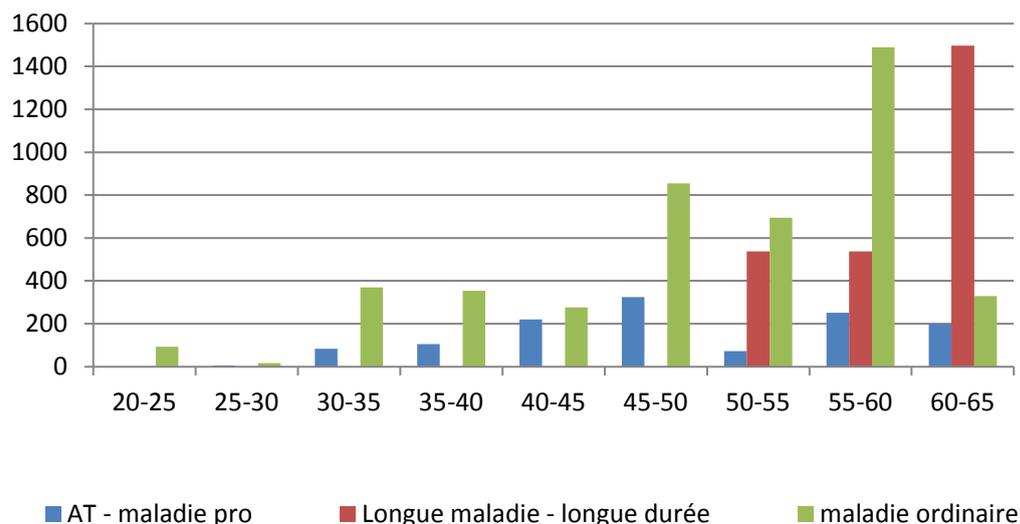
## D- L'absentéisme

Comme ces dernières années, l'année 2019, sur la période de janvier à septembre, présente un absentéisme accru pour la population au-delà de 50 ans.

**Absentéisme janvier à septembre 2019**  
**nombre d'agents concernés**



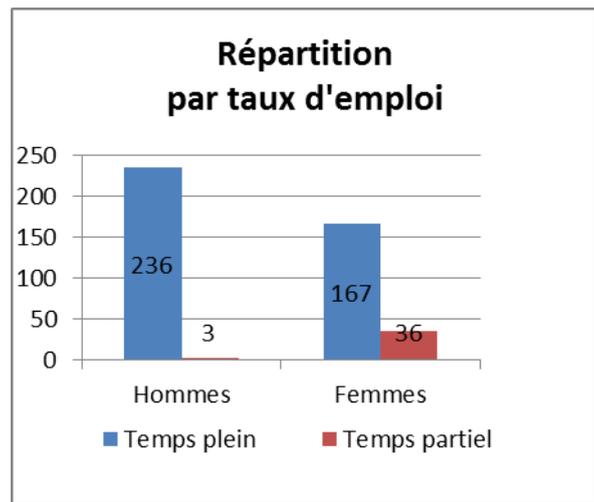
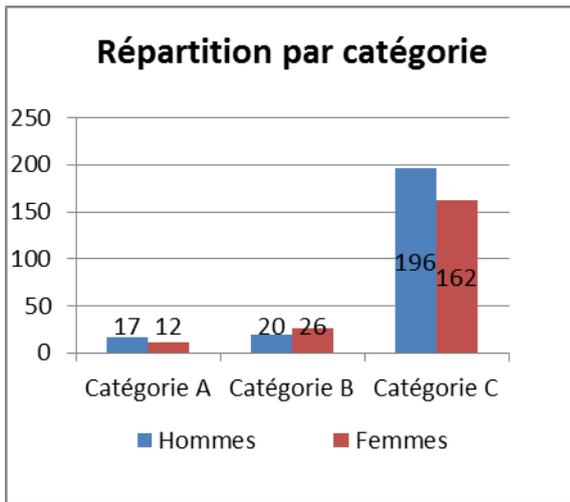
**Absentéisme de janvier à septembre 2019**  
**nombre de jours**



## **E- La parité Femmes – Hommes**

Dans sa préoccupation d'équité de traitement entre les femmes et les hommes, la collectivité a défini quelques règles, inscrites comme suit au règlement intérieur mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents en raison de leur sexe.
- Afin de faire progresser l'égalité professionnelle, le bilan social fait état d'un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes.
- La communication, l'information et la formation sont des moyens sur lesquels l'ensemble des services s'appuie pour faire évoluer les mentalités et les pratiques.
- Il est rappelé que les congés liés à la maternité, à la famille des agents ne sauraient limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. Ces congés ne doivent pas non plus avoir d'impact sur le montant de certaines primes attribuées en lien avec l'évaluation individuelle.
- De même, les agents à temps partiel, à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein.
- Une attention particulière est portée aux intitulés comme aux descriptifs des fonctions ou des qualités et compétences qui s'y attachent, afin que les recrutements puissent concerner indifféremment les femmes et les hommes.
- Un bilan des avancements et des promotions des agents par genre sera présenté devant les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP). Ces données alimenteront le rapport de situation comparée intégré dans le bilan social.
- La loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la Sécurité sociale pour 2013 prévoit que le congé de « paternité » devient « le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ». Ainsi « le père salarié ainsi que, le cas échéant, le conjoint salarié de la mère ou la personne salariée liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle » bénéficient de ce congé.  
Lorsqu'un agent fait le choix de prendre un congé parental, un congé de solidarité familiale, un congé de présence parentale ou une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou lorsqu'il souhaite bénéficier d'un temps partiel, il doit pouvoir appréhender l'incidence de sa décision sur les modalités de son retour, sa carrière, sa rémunération, ainsi que sur le montant de sa pension. Une information sera donnée sur demande à ces agents sur les règles applicables et les conséquences qui découlent des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel, ainsi que sur les modalités de leur retour en poste. Ces informations données en amont, peuvent éclairer utilement les choix des agents.



*Répartition femmes – Hommes des agents sur emplois permanents au 1er janvier 2019*

## F- Les perspectives 2020

Le service des Ressources Humaines, mutualisé entre La Ville de Roanne et Roannais Agglomération engage une réorganisation à compter de novembre 2019. Un objectif fort de cette nouvelle organisation est de se doter d'une ressource experte en contrôle de gestion sociale.

Ainsi, la production d'indicateurs et de tableaux de bord mensuels par service (effectif, masse salariale, absentéisme, heures supplémentaires) devrait permettre d'établir une véritable politique salariale : la GPEC, la gestion des heures supplémentaires, le recours aux contractuels seront autant d'éléments à prendre en compte pour asseoir cette politique.

Par ailleurs, de septembre 2019 à mars 2020, une chargée de mission mène une étude qui devrait aboutir à une proposition de mise en œuvre d'une politique de rémunération en fonction des niveaux de responsabilité. Il s'agit, là encore, de rationaliser les pratiques salariales et de les rendre plus lisibles.

Dans un contexte toujours plus contraint, avec un réel souci de garantir un service public de qualité, et tout en développant une action sociale auprès de ses agents, la Ville de Roanne se veut exemplaire quant à ses dépenses salariales.

A- Le budget annexe du Service Public Funéraire

EXPLOITATION (en €)	BP 2019	ROB 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
<b>Recettes</b>	<b>1 423 410</b>	<b>1 511 410</b>	<b>88 000</b>
Produits des funérailles	1 319 600	1 404 700	85 100
Personnel mis à disposition	42 800	47 000	4 200
Autres recettes	10	10	0
Atténuations de charges	59 000	59 700	700
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>2 000</i>		<i>-2 000</i>
<b>Dépenses</b>	<b>1 423 410</b>	<b>1 511 410</b>	<b>88 000</b>
Charges à caractère général	678 225	766 553	88 328
Charges de personnel	572 975	578 468	5 493
Autres dépenses	5 210	10 410	5 200
Dépenses imprévues		979	979
Impôts sur les sociétés	30 000	30 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>64 000</i>	<i>64 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>137 000</i>	<i>61 000</i>	<i>-76 000</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2019	ROB 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
<b>Recettes</b>	<b>137 000</b>	<b>295 000</b>	<b>158 000</b>
Emprunts et dettes assimilées		170 000	170 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>		<i>64 000</i>	<i>64 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>137 000</i>	<i>61 000</i>	<i>-76 000</i>
<b>Dépenses</b>	<b>137 000</b>	<b>295 000</b>	<b>158 000</b>
Emprunts et dettes assimilées			0
Immobilisations corporelles et en cours	75 000	20 000	-55 000
AP 202 Modernisation et extension du Funéraire		275 000	275 000
OP 200 Rénovation des locaux SFP	60 000		-60 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>2 000</i>		<i>-2 000</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Section de fonctionnement** : Les produits d'activités ainsi que les dépenses d'exploitation ont été ajustés au regard de l'augmentation de l'activité prévue qui se confirme depuis plusieurs années et qui est estimée à 550 funérailles pour 2020 à comparer du réalisé 2018 qui comptabilisait 508 funérailles.

**Section d'investissement** : Il est prévu sur 2020 une partie de la modernisation du Funéraire avec la création d'une AP sur 2019 qui perdurera jusqu'en 2021. En effet, ces travaux sont nécessaires pour terminer les mises aux normes permettant l'habilitation professionnelle et d'améliorer l'accueil et le confort des familles dans un contexte d'augmentation constante de l'activité du service.

Cet investissement, réalisé sur 3 exercices budgétaires 2019-2021, peut être financé avec un recours limité à l'emprunt grâce à la hausse des résultats d'exploitation de l'activité funéraire et ne nécessite pas d'augmentation des tarifs.

## B- Le budget annexe du Crématorium

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB/BP
<b>Recettes</b>	<b>250 010</b>	<b>274 010</b>	<b>24 000</b>
Produits des crémations	250 000	274 000	24 000
Autres recettes	10	10	0
<b>Dépenses</b>	<b>250 010</b>	<b>274 010</b>	<b>24 000</b>
Charges à caractère général	72 984	77 760	4 776
Charges de personnel	90 800	88 500	-2 300
Impôts sur les sociétés	30 000	30 000	0
Autres dépenses	1 226	11 010	9 784
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 000</i>	<i>16 740</i>	<i>15 740</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>54 000</i>	<i>50 000</i>	<i>-4 000</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB/BP
<b>Recettes</b>	<b>55 000</b>	<b>66 740</b>	<b>11 740</b>
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>1 000</i>	<i>16 740</i>	<i>15 740</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>54 000</i>	<i>50 000</i>	<i>-4 000</i>
<b>Dépenses</b>	<b>55 000</b>	<b>66 740</b>	<b>11 740</b>
Emprunts et dettes assimilées	15 000	15 000	0
Immobilisations corporelles et en cours	40 000	51 740	11 740
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Section de fonctionnement** : L'activité du crématorium reste orientée sur une tendance haussière avec une prévision de 630 crémations en 2020 pour un réalisé 2018 de 614, soit une augmentation de 3 %. Le projet de budget est bâti sur cette prévision avec une hausse des recettes à hauteur de 24 K€.

**Section d'investissement** : Il est prévu sur 2020 le remboursement de l'emprunt pour 15 K€, l'acquisition de matériel pour 10 K€ et la création d'une aération dans le bâtiment pour le four de crémation pour 42 K€.

### C- Le budget annexe du Théâtre

EXPLOITATION (en €)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB 2020/BP 2019
<b>Recettes</b>	<b>1 224 390</b>	<b>1 213 952</b>	<b>-10 438</b>
Produits de la billetterie TMR	224 000	190 000	-34 000
Location théâtre	25 000	20 000	-5 000
Subvention Etat, Région, Département	100 000	90 000	-10 000
Subvention du budget général	784 500	830 000	45 500
Produits "associations partenaires"	60 000	60 000	0
Autres produits	3 510	2 602	-908
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>27 380</i>	<i>21 350</i>	<i>-6 030</i>
<b>Dépenses</b>	<b>1 224 390</b>	<b>1 213 952</b>	<b>-10 438</b>
Achat de prestations de services	271 408	271 948	540
Autres charges à caractère général	188 544	188 715	171
Charges de personnel	537 728	521 829	-15 899
Redevances SACEM et divers	45 010	45 010	0
Subventions versées	80 700	81 000	300
Reversement aux associations partenaires	60 000	60 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>15 450</i>	<i>15 450</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>41 000</i>	<i>30 000</i>	<i>-11 000</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
INVESTISSEMENT (en €)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB 2020/BP 2019
<b>Recettes</b>	<b>41 000</b>	<b>145 450</b>	<b>104 450</b>
Subvention d'investissement		100 000	100 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>15 450</i>	<i>15 450</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>41 000</i>	<i>30 000</i>	<i>-11 000</i>
<b>Dépenses</b>	<b>41 000</b>	<b>145 450</b>	<b>104 450</b>
Immobilisations corporelles	13 620	24 100	10 480
Immobilisations en-cours		100 000	100 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>27 380</i>	<i>21 350</i>	<i>-6 030</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'objectif général de ce budget vise à ouvrir plus largement le théâtre à des publics diversifiés et en faire un outil culturel ouvert à un plus grand nombre et bénéficiant à tous les roannais et pas seulement au cercle très limité des abonnés en agissant notamment sur la politique tarifaire.

**Section de fonctionnement** : Les produits de la billetterie ont été ajustés par rapport aux prévisions de recettes 2019 (- 34 K€). Cet ajustement, ainsi que la diminution de la subvention de l'État et du département de 5 K€ chacune par rapport aux années précédentes, est compensé par le maintien de la subvention d'équilibre du budget général à 824 K€ (BP 2019 + DM1).

**Section d'investissement** : il est prévu sur 2020 l'exécution de la 1ère tranche optionnelle de la rénovation des stucs (48 K€) ainsi que la modernisation des perches (52 K€) qui seront financées par une subvention d'équipement du Budget Général.

## D- Le budget annexe des Parkings Aménagés

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB/BP
<b>Recettes</b>	<b>477 830</b>	<b>487 910</b>	<b>10 080</b>
Produits du stationnement République	129 000	130 000	1 000
Produits du stationnement Palais Justice	12 500	12 500	0
Mise à disposition de personnel	15 000	18 000	3 000
Autres recettes diverses	2 230	1 210	-1 020
Subvention exceptionnelle du Budget Général	106 000	113 100	7 100
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
<b>Dépenses</b>	<b>477 830</b>	<b>487 910</b>	<b>10 080</b>
Charges à caractère général	172 855	171 500	-1 355
Charges de personnel	81 365	92 800	11 435
Autres dépenses	510	510	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>73 800</i>	<i>79 500</i>	<i>5 700</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>149 300</i>	<i>143 600</i>	<i>-5 700</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2019	ROB 2020	Evolution ROB/BP
<b>Recettes</b>	<b>323 100</b>	<b>223 100</b>	<b>-100 000</b>
Excédents de fonctionnement capitalisés			0
Emprunts et dettes assimilées	100 000	0	-100 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>73 800</i>	<i>79 500</i>	<i>-5 700</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>149 300</i>	<i>143 600</i>	<i>5 700</i>
<b>Dépenses</b>	<b>323 100</b>	<b>223 100</b>	<b>-100 000</b>
Acquisitions de matériels	5 000	5 000	0
Travaux	105 000	5 000	-100 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Section de fonctionnement** : l'équilibre général de la section est assuré par une subvention exceptionnelle du budget général à hauteur de 113 K€ (106 K€ au BP 2019 ; 93 K€ au CA 2018).

Le produit du stationnement pour les parkings « République » et « Palais de Justice » est estimé à 143 K€, en légère augmentation par rapport aux années antérieures, sachant qu'aucune augmentation tarifaire n'est proposée pour 2020.

Produits du stationnement en K€	CA 2018	BP 2019	ROB 2020
<b>Parking République</b>	122	129	130
<b>Parking Palais de justice</b>	11	13	13
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>142</b>	<b>143</b>

La principale variation concerne les charges de personnel en augmentation de +11 K€ par rapport au BP 2019, en raison d'un changement d'affectation de deux agents ayant une rémunération supérieure.

**Section d'investissement** : Au BP 2019, il était prévu le barriérage d'un parking, financé par un emprunt de 100 K€. Les travaux n'ont finalement pas été réalisés en raison d'une réaffectation sur le budget général du parking envisagé.

Pour 2020, il n'est pas prévu de travaux d'investissement.

**Dettes** : Il est rappelé que le budget annexe des parkings aménagés ne comptabilise aucun encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020.